

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 25 novembre 1969.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1970, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME IV

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 11

Economie et finances.

II. — SERVICES FINANCIERS

Rapporteur spécial : M. Paul PAULY.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 822 et annexes, 835 (tomes I à III et annexe 14) 837 (tomes VI et VII) et in-8° 150.

Sénat : 55 (1969-1970).

Lois de finances. — Economie et Finances - Trésor - Impôts (Direction) - Douanes - Commerce - Institut national de la statistique et des études économiques (I. N. S. E. E.).

Mesdames, Messieurs,

Les crédits demandés pour 1970 par le Gouvernement au titre du budget des Services financiers s'élèvent à :

- 3.792 millions de francs pour les dépenses ordinaires, en augmentation de 336 millions de francs par rapport à 1969, soit 9,7 % ;
- 69,5 millions de francs pour les dépenses en capital, en diminution de 5,7 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Les autorisations de programme sont, en revanche, en augmentation de 13,9 millions de francs et s'élèvent à 105,8 millions de francs, somme à laquelle pourraient, le cas échéant, s'ajouter 11,7 millions de francs au titre du Fonds d'action conjoncturelle.

Ces crédits ont fait l'objet, lors du débat en première lecture devant l'Assemblée Nationale, de quelques légères modifications que nous indiquerons à la fin du présent rapport.

Le tableau ci-après retrace les dotations prévues pour 1970 dans le projet initial du Gouvernement et les compare avec celles de 1969.

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1969.	CREDITS PREVUS POUR 1970			DIFFERENCES entre 1969 et 1970.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
(En francs.)					
Dépenses ordinaires.					
TITRE III. — Moyens des services.					
Première partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.....	2.358.409.788	2.715.221.283	— 3.471.733	2.711.749.550	+ 353.339.762
Troisième partie. — Personnel en activité et en retraite. — Char- ges sociales.....	254.208.343	274.423.130	— 1.795.620	272.627.510	+ 18.419.167
Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des services...	674.318.913	663.479.081	+ 20.348.963	683.828.044	+ 9.509.131
Cinquième partie. — Travaux d'en- retien	6.614.100	6.614.100	—	6.614.100	—
Sixième partie. — Subventions de fonctionnement	14.935.809	15.627.450	— 150.000	15.477.450	+ 541.641
Septième partie. — Dépenses di- verses	34.105.331	36.091.814	— 498.563	35.593.251	+ 1.487.920
Totaux pour le titre III.....	3.342.592.284	3.711.456.858	+ 14.433.047	3.725.889.905	+ 383.297.621
TITRE IV. — Interventions publiques.					
Première partie. — Interventions politiques et administratives...	1.018.017	1.018.017	+ 77.138	1.095.155	+ 77.138
Deuxième partie. — Action inter- nationale	19.500.000	16.220.000	+ 1.478.825	17.698.825	— 1.801.175
Troisième partie. — Action éduca- tive et culturelle.....	314.570	314.570	+ 50.000	364.570	+ 50.000
Quatrième partie. — Action écono- mique. — Encouragements et interventions	93.017.230	43.017.230	+ 4.462.000	47.479.230	— 45.538.000
Sixième partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.....	Mémoire.	Mémoire.	—	Mémoire.	—
Totaux pour le titre IV.....	113.849.817	60.569.817	+ 6.067.963	66.637.780	— 47.212.037
Totaux pour les dépenses ordinaires	3.456.442.101	3.772.026.675	+ 20.501.010	3.792.527.685	+ 336.085.584
Dépenses en capital.					
TITRE V. — Investissements exécutés par l'Etat.					
Crédits de paiement.....	75.250.000	48.075.000	21.425.000	69.500.000	— 5.750.000
Autorisations de programme.....	91.900.000	>	105.800.000	105.800.000	+ 13.900.000

PREMIERE PARTIE

LE BUDGET DES SERVICES FINANCIERS

CHAPITRE PREMIER

LES MOYENS DES SERVICES

Les crédits relatifs aux moyens des services représentent, à eux seuls, 98,23 % des dotations des dépenses ordinaires du budget des Services financiers. Ils s'élèvent, en effet, à 3.725,8 millions de francs, en augmentation de 383,3 millions de francs sur ceux de l'année précédente.

Il s'agit presque exclusivement de mesures acquises traduisant l'incidence en année pleine de différentes mesures, tant générales que catégorielles, concernant la fonction publique et intervenues en 1969, ainsi que l'amélioration des prestations sociales au cours de la même année.

Quant aux mesures nouvelles, elles sont très limitées, puisque d'un montant net de 14,4 millions de francs, elles ne représentent que 0,39 % des crédits du titre III. En fait, ce montant serait plus important si les dépenses nouvelles n'étaient pour une large part compensées par un étalement des recrutements qui doit permettre de réaliser des économies d'un montant estimé, pour l'ensemble du Ministère des Finances, à 44,2 millions de francs.

Cet étalement du recrutement a pour effet, dans certains services, malgré la création de postes nouveaux, de réduire les dotations prévues pour 1970 par rapport à celles figurant aux services votés.

Compte tenu de cette observation, nous examinerons, ci-après, en les classant par services, les principales mesures figurant au projet de budget pour 1970.

Administration centrale.

Les crédits prévus pour l'Administration centrale s'élèvent en ce qui concerne les moyens des services à 542,9 millions de francs, en augmentation de 42,8 millions de francs par rapport à 1969. La quasi-totalité de cette augmentation provient, du reste, des mesures acquises, puisque les mesures nouvelles ne représentent, au total, qu'une augmentation nette de 562.471 F, soit seulement environ 1 % ; en outre, sur ces mesures nouvelles, 489.123 F sont la conséquence de la création d'un Secrétariat d'Etat.

Les dotations supplémentaires destinées au développement des actions de l'Administration centrale sont donc pratiquement inexistantes. Or, les différents services de cette administration voient leur tâche s'accroître chaque année. A titre d'exemple on trouvera en annexe une note sur l'activité de deux directions particulières, celle du Trésor et celle de la Prévision, qui montrera l'ampleur des responsabilités qui incombent à cette administration (1).

Par ailleurs on doit constater, une nouvelle fois, l'insuffisance des dotations affectées à la normalisation de la situation des corps d'exécution (catégories C et D) de l'Administration Centrale du Ministère de l'Economie et des Finances.

Les conclusions de la Commission Masselin sur la réforme des catégories C et D condamnent, sans équivoque, l'existence au plan fonctionnel du corps des agents de bureau, qui ne devrait être qu'un corps de transition offert pour leur titularisation aux agents auxiliaires ou intérimaires. Il convient de souligner que dans la réalité quotidienne, ces agents dits temporaires accomplissent des travaux normalement dévolus aux fonctionnaires du cadre C.

Les dispositions budgétaires, inscrites en application du décret n° 69-163 du 5 février 1969 portant suppression et création d'emplois dans divers ministères, éclairent particulièrement la distorsion existant par rapport aux besoins réels.

En effet, sur un effectif budgétaire de 904 agents de bureau on ne compte pas moins de 439 fonctionnaires de ce corps qui ont accompli plus de 20 ans de service dont 117 plus de 25 ans.

(1) Annexes I et II.

En outre, l'âge moyen de ces 439 fonctionnaires est particulièrement élevé puisque 288 d'entre eux ont dépassé 50 ans dont 80 sont âgés de 60 à 65 ans.

C'est dire combien les 95 emplois transformés sont insuffisants pour abolir définitivement une ségrégation catégorielle parfaitement injustifiable.

En ce qui concerne les cadres B de l'Administration centrale, signalons que le corps des Secrétaires Administratifs d'Administration Centrale créé par le décret n° 55-1649 du 16 décembre 1955 doit, dans l'esprit et la lettre du texte précité, se substituer progressivement au corps des Secrétaires d'Administration mis en extinction.

Cela signifie que le niveau de recrutement et la nature des tâches administratives sont identiques pour les deux corps provisoirement coexistants.

Malgré cette identité le déroulement de carrière des deux corps diffère sensiblement, non seulement par le découpage indiciaire et par la durée de carrière, mais aussi, et cela est plus grave pour le corps des Secrétaires Administratifs, par l'absence d'un grade fonctionnel terminant à l'indice net 420 comme il en existe un pour les Secrétaires d'Administration.

C'est probablement un cas unique de régression indiciaire imposée à un corps de fonctionnaires.

*
* *

Services extérieurs du Trésor.

Pour ces services, deux mesures principales sont proposées :

— *Le renforcement des moyens des postes comptables.*

Ce renforcement est justifié par la nécessité pour ces postes de faire face non seulement à l'accroissement de leurs tâches traditionnelles, mais également à des opérations nouvelles, notamment à la liquidation des rémunérations des fonctionnaires qui, jusqu'ici, était assurée séparément par chaque administration.

Cette liquidation, qui concernait 322.000 fonctionnaires au 31 décembre 1968 en concerne 700.000 à la fin de 1970.

A cet effet, est prévue la création de 1.400 emplois.

— *La déconcentration du contrôle financier.*

L'institution d'un contrôle local des dépenses engagées a été envisagée pour faciliter une déconcentration administrative que tout le monde, par ailleurs, s'accorde à juger nécessaire.

En effet, il est apparu que l'existence d'un contrôle financier au seul plan central opposait fréquemment un obstacle à la déconcentration d'attributions importantes, compte tenu de la nécessité de conserver l'efficacité de ce mode de contrôle au regard de la correcte exécution des autorisations budgétaires.

Ce contrôle financier local serait confié aux Trésorier-Payeurs généraux. Dans un premier temps ce contrôle serait expérimenté auprès de 21 trésoreries générales relevant chacune d'une région différente.

Dans ce but est demandée la création de 105 postes nouveaux.

*
* *

Pendant la période écoulée depuis le dépôt du projet de budget pour 1969, les services extérieurs du Trésor ont continué à accomplir leurs missions traditionnelles de gestion financière de l'Etat et des collectivités locales ainsi que les tâches qui, dans un passé récent, leur ont été confiées en matière d'action économique régionale et de planification, cependant que se poursuivait la mise en place de structures et de procédures modernes destinées à améliorer leur efficacité et leur rentabilité.

a) LES MISSIONS TRADITIONNELLES

De même que les années précédentes, les tâches traditionnelles des services extérieurs du Trésor ont marqué un net accroissement en volume, directement lié à l'évolution démographique et à l'activité économique.

Le tableau ci-après témoigne de cet accroissement annuel du trafic qu'il est possible de chiffrer à 6 % par an.

DESIGNATION	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	POURCENTAGE d'augmentation de 1962 à la dernière année connue.	MOYENNE annuelle d'augmentation.
<i>Recouvrement.</i>									
Nombre d'articles de rôle (en milliers)	35.221	36.867	37.592	38.627	39.464	40.500	41.358	17,42 %	2,90 %
Nombre de contribuables assujettis au versement des acomptes provisionnels (en milliers)	4.177	4.574	5.152	6.136	6.605	6.752	7.110	70,21 %	11,70 %
Volume monétaire des prises en charge (en millions)	17.204	19.673	23.840	26.438	29.723	34.516	37.017	115,16 %	19,19 %
Volume monétaire des recettes de l'Etat recouvrées par les services extérieurs du Trésor (en millions)	29.346	32.890	37.014	41.183	46.000	49.096	56.443	92,33 %	15,38 %
<i>Dépenses.</i>									
Volume monétaire des dépenses de l'Etat (en millions)	98.363	113.764	114.648	122.404	134.630	150.452	167.113	69,89 %	11,64 %
Nombre de marchés passés au nom de l'Etat	45.725	48.710	48.405	52.638	61.198	74.397	(1) 69.469	51,92 %	8,65 %
Nombre de traitements pris en charge suivant la procédure du paiement sans mandatement préalable	13.000	20.000	40.000	50.000	92.000	180.000	322.000	»	»
<i>Collectivités locales.</i>									
Volume monétaire des dépenses ordinaires payées pour le compte des collectivités locales (en millions)	15.874	18.680	21.657	23.538	25.984	Centralisations		63,68 %	15,92 %
Volume monétaire des recettes ordinaires recouvrées pour le compte des collectivités locales (en millions)	16.675	19.476	22.198	24.227	26.732	non achevées.		65,31 %	15,07 %
Nombre de marchés passés au nom des collectivités locales...	30.700	39.400	66.200	63.700	65.848	73.930	73.857	140,57 %	23,42 %

(1) Réduction résultant de la mise en œuvre des nouvelles mesures de concentration des achats (U. G. A. P.).

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, cet accroissement quantitatif dissimule, au surplus, une complexité croissante due aux exigences nées de la réglementation ou issues de la conjoncture. Depuis le dépôt du projet de budget de 1969, il est possible de citer sur ce point :

- la mise en œuvre des mesures de revalorisation intervenues en matière de pensions militaires de retraite et d'invalidité ;
- les difficultés rencontrées auprès des contribuables pour le calcul du solde des impôts dus en 1968, en raison des modifications apportées au calcul du premier acompte provisionnel ;
- la réduction des délais de règlement du solde des mêmes impôts.

b) LES MISSIONS NOUVELLES

Dans leurs nouveaux domaines d'activité, les services extérieurs du Trésor ont développé et approfondi leur action.

La liquidation des traitements des fonctionnaires.

La liquidation des traitements des fonctionnaires en application du décret n° 65-845 du 5 octobre 1965, qui concernait 270.000 agents au 1^{er} juillet 1968, s'applique au 1^{er} juillet 1969 à 444.000 fonctionnaires allégeant ainsi la charge des autres administrations en ce domaine.

Les facilités de liquidation et de contrôle que cette méthode offre pour les dépenses de l'espèce plaident en faveur de son extension. Pour atteindre pleinement ce but, il est toujours nécessaire que les services extérieurs du Trésor disposent d'un matériel électronique accru et d'un renforcement rapide des moyens en personnel.

L'action économique régionale.

La participation des services extérieurs du Trésor à l'action économique régionale s'exerce principalement dans trois domaines, savoir :

- le recensement des dépenses d'équipement engagées par l'Etat et les collectivités locales ;

— les analyses de situations financières des collectivités locales ;

— l'examen des programmes d'investissement sur lesquels les Trésoriers-Payeurs généraux de région sont tenus de formuler des avis prenant en considération leurs aspects financiers et leur rentabilité économique.

Malgré la complexité des travaux et le caractère de nouveauté qu'ils présentent pour les services du Trésor, leur champ d'application n'a cessé de s'étendre et la collecte et l'exploitation des données ont été simplifiées et améliorées.

Conjointement à la poursuite d'une amélioration quantitative et qualitative des résultats obtenus, des actions nouvelles sont menées dans le cadre de l'action économique régionale.

Ainsi, de nouvelles missions ont été confiées aux Trésoriers-Payeurs généraux en vue de la préparation des aspects régionaux du VI^e Plan. Les travaux entrepris visent à l'élaboration de programmes précis à moyen terme — programmes de modernisation et d'équipement (P. M. E.) — dans le but d'améliorer la programmation des équipements publics, particulièrement de ceux réalisés dans les agglomérations.

Pour assurer la réalisation de ces programmes, les Trésoriers-Payeurs généraux sont invités à formuler, pour chacun d'eux, une analyse rigoureuse des capacités de financement prévisionnelles des collectivités intéressées au cours du VI^e Plan.

Comme les services extérieurs des Impôts, les services extérieurs du Trésor (trésoreries générales, recettes des finances, perceptions) ne disposent pas d'effectifs suffisants en nombre et en technicité pour faire face aux tâches qui leur incombent. L'Administration a trop souvent recours à de jeunes auxiliaires n'ayant aucune connaissance professionnelle pour remplacer numériquement des fonctionnaires mis à la retraite ou mutés dans d'autres postes.

Pour ce qui est des pointes saisonnières, le recours à des vacataires, inauguré depuis peu, s'est avéré précieux pour la période des vacances. Mais il s'agit surtout d'étudiants dont le concours est limité dans le temps. Cette formule ne constitue donc qu'une solution très partielle aux difficultés.

Sans doute l'adaptation des moyens à la progression des charges devrait elle aussi être recherchée par une amélioration

en qualité et en productivité. Mais il faudrait pouvoir apprendre leur métier aux jeunes agents et l'insuffisance actuelle en fonctionnaires d'encadrement est telle que dans beaucoup de postes ils sont remplacés numériquement par des auxiliaires.

La pénurie de personnel qualifié est d'autant plus sensible que l'accroissement des tâches dû au développement des investissements publics est considérable et continu.

Une enquête récente de l'I. N. S. E. E. montre que le Ministre des Finances a voulu donner l'exemple de l'austérité à ses collègues en maintenant la pénurie du personnel dans ses services. La progression des effectifs de 1950 à 1967 dans les services concernés par l'expansion démographique et le développement des investissements publics se présente ainsi :

MINISTERES OU SERVICES	NOMBRE D'AGENTS à temps complet.		POURCENTAGE de majoration.
	1950.	1967.	
Postes et télécommunications.....	196.584	296.954	51,12
Education nationale.....	256.906	595.159	132,42
Finances	130.457	154.475	18,46
Collectivités locales.....	368.000	700.400	90,21

On estime à près de 7.000 le nombre des emplois nouveaux qui seraient nécessaires dans les services du Trésor pour faire face aux besoins. Or le budget de 1970 ne prévoit que 1.525 créations.

Au concours d'agent de recouvrement ouvert en 1969 pour 600 emplois seulement, 15.800 jeunes se sont présentés (1).

Comme à l'Administration centrale et dans les services extérieurs des Impôts, le découragement gagne de nombreux agents des cadres B, C et D qui, depuis de longues années, sont sous-rémunérés parce qu'ils sont chargés de tâches difficiles et sans rapport avec celles pour lesquelles ils ont été recrutés.

Par ailleurs, en milieu rural, les percepteurs-receveurs municipaux sont les conseillers financiers des maires, avec lesquels ils collaborent étroitement, notamment pour la confection des budgets et la préparation des opérations d'équipement.

(1) C'est ce que le Ministère des Finances qualifie de « recrutement effectué dans des conditions de sélectivité satisfaisantes ».

Cet aspect du problème a toujours retenu l'attention des sénateurs, défenseurs naturels des communes.

Or, de nombreux postes sont vacants, et les percepteurs voisins, qui gèrent provisoirement ces postes, ne connaissent pas toujours la situation financière exacte des communes dans les perceptions rattachées. Ils ne disposent pas non plus du temps nécessaire pour s'entretenir avec les maires qui n'appartiennent pas au ressort de la perception dont ils sont titulaires.

Enfin, à supposer que tous les emplois nécessaires soient créés, il est indispensable de rationaliser les méthodes de travail, de simplifier les procédures et de réformer les structures. C'est une entreprise malaisée certes, mais il ne faut pas oublier que c'est des agents du Trésor que dépend la rentrée d'une fraction très importante des recettes de l'Etat — et il convient d'ajouter la rentrée plus ou moins rapide — ainsi que la bonne gestion financière des collectivités locales. Il faut donc donner à cette Administration, dont la compétence et le dévouement sont reconnus, de quoi poursuivre sa tâche au mieux des intérêts de la Nation...

*

* *

Direction générale des Impôts.

Une profonde réorganisation de la Direction générale des Impôts est en cours et doit s'accompagner d'une refonte complète des anciennes structures. Elle comporte :

— la création dans chaque département d'une Direction unifiée qui se substituera aux anciennes directions des Contributions directes, de l'Enregistrement et des Contributions indirectes ;

— la création d'environ 785 recettes unifiées appelées à se substituer aux anciennes recettes des Contributions indirectes et de l'Enregistrement ;

— la création d'environ 750 inspections fusionnées d'assiette et de contrôle où seront regroupés les agents des trois anciens services ;

— la mise en place de 15 centres de traitement automatique de l'information ;

— enfin, la division de 60 conservations des hypothèques et le regroupement de ces conservations avec le Service du cadastre, en vue de la création de centres fonciers.

La nécessité de développer le réseau actuel des centres mécanographiques de la Direction générale des Impôts pour aboutir à la mise à la réalisation des structures envisagées exige, d'une part, la création de 1.552 emplois nouveaux gagés par des suppressions d'emplois d'agents de bureau et une réduction des crédits pour travaux à la tâche, d'autre part, une augmentation des dotations pour location d'ordinateurs et pour les frais des loyers des nouveaux locaux pris à bail.

*
* *

En ce qui concerne le volume des crédits on observe que le solde net des mesures nouvelles intéressant la Direction générale des Impôts se traduit par une réduction nette de ses crédits de fonctionnement de 15.214.441 F après une économie de 20.219.200 F pratiquée au titre de l'incidence de l'étalement des recrutements.

Ces chiffres apparaissent intrinsèquement importants et l'orientation qu'ils traduisent risque d'avoir des effets fâcheux sur le fonctionnement d'un service auquel il est beaucoup demandé.

La progression ininterrompue des rentrées fiscales, l'accroissement du nombre des redevables de l'impôt sur le revenu, même si la progression n'en est pas régulière, la généralisation de la T. V. A. et les nombreuses difficultés que son application entraînera longtemps encore avec des contribuables peu avertis, les multiples prestations que cette Direction est tenue de fournir aux usagers, les consultations qu'elle doit en matière domaniale, constituent autant de motifs d'accroissement de ses charges ; on peut s'étonner dans ces conditions que ce fait, que d'autres ministères n'auraient pas manqué de mettre en avant — à juste titre — pour demander une augmentation de leurs moyens, n'ait pas été pris en considération pour majorer globalement la dotation en crédits de la Direction générale des Impôts.

Sans doute est-il tenu compte de l'amélioration du fonctionnement des services attendue de la réorganisation des structures, mais à cela il est permis de faire observer :

— que si des économies peuvent être réalisées à volume de tâches constant, il n'est pas démontré que ce soit encore possible lorsqu'elles sont en forte progression comme il vient d'être souligné ;

— que les effets bénéfiques attendus de la réorganisation ne peuvent pas être appréciés avant la mise en place effective de nouvelles structures ; or, il n'apparaît pas que les moyens mis en œuvre autorisent des progrès rapides ;

— qu'on peut s'interroger sur l'opportunité d'une orientation budgétaire aussi restrictive ; en effet les services intéressés par une éventuelle réorganisation ne manqueront pas d'en tirer les enseignements et donc de se montrer réservés à l'égard de tout projet de même nature ; le caractère d'incitation négative de cette amputation de moyens ne doit pas être méconnu ;

— que les mesures nouvelles proposées ne permettent pas de mettre en place le service foncier répondant à un besoin maintes fois souligné notamment par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale lors de la discussion de la loi de finances de 1968.

Par ailleurs la réduction des crédits du chapitre 31-55 « Réforme fiscale. — Revision des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties » déjà fort peu doté conduit à penser que la revision attendue et préconisée depuis longtemps sera encore différée. L'attention du Gouvernement est tout particulièrement appelée sur les conséquences fâcheuses de ces retards successifs pour les finances locales.

*

* *

Du point de vue des mesures particulières, les remarques suivantes doivent être formulées :

Création d'emplois. — On retiendra avec intérêt la proposition de création de 900 emplois de Contrôleur, conséquence logique de l'accroissement des tâches confiées à cette catégorie

d'agents, mais dès lors qu'il s'agit également de tâches de plus grande qualification, il serait également souhaitable que les conséquences de cette évolution soient tirées au plan de la carrière de ces agents : revision de l'échelonnement indiciaire, normalisation, débouchés ; or le nombre d'emplois de Contrôleur divisionnaire créés (129 sur 900) est en retrait par rapport au budget de 1969 et ne peut manquer de décevoir les légitimes espérances de personnels à qui il est beaucoup demandé sans que les promesses faites soient toujours suivies d'effets et notamment sur ce point.

Le nombre des emplois d'agent de constatation et d'assiette créés (200) est inférieur à celui des précédents budgets ; sans qu'il soit de nouveau insisté sur le point de savoir si ces créations seront suffisantes au regard des besoins, on notera que le rythme de promotion de la catégorie D en C va s'en trouver profondément ralenti ; or cette promotion est administrativement et socialement souhaitable comme l'a souligné d'ailleurs la Commission Masselin dans les conclusions de son rapport ; il serait pris note avec intérêt des moyens envisagés par M. le Ministre des Finances pour pallier les inconvénients de la situation ainsi créée.

On doit en revanche se féliciter que les moyens soient donnés à la Direction générale des Impôts d'achever l'installation de son réseau mécanographique.

Toutefois il convient d'observer que les créations d'emplois proposées sont gagées par la suppression de 1.202 emplois de la catégorie D et la réduction des crédits pour travaux à la tâche (— 12.580.204 F).

Dans ces conditions le solde des mesures nouvelles en moyens de personnels apparaît-il globalement négatif ; par ailleurs les économies réalisées par l'étalement des recrutements ne permettront pas aux mesures nouvelles de création d'emplois de prendre effet en temps utile.

Aussi au plan de la promotion sociale, des moyens de service, de la réorganisation, de la mise en place de nouvelles structures (service foncier), de l'accomplissement de ses missions (revision des évaluations cadastrales), les mesures nouvelles proposées pour la Direction générale des Impôts apparaissent-elles souvent très inférieures aux besoins les plus essentiels ; il conviendrait de porter

remède à ces insuffisances, ce qui doit interdire en premier lieu tout abattement supplémentaire au titre de mesures restrictives de portée générale ; mais cela ne saurait suffire s'agissant d'un budget extrêmement tendu.

*
* *

Direction générale des Douanes et Droits indirects.

Depuis le dépôt du projet de budget pour 1969, l'action de la Direction générale des Douanes et Droits indirects a été, comme au cours des années précédentes, tournée à la fois vers le présent et vers l'avenir : d'une part, elle assure son travail de tous les jours lié à l'évolution concrète de nos échanges avec l'étranger et qui a pour objet de contrôler les marchandises importées et exportées et de percevoir les droits et taxes dont elle a la charge ; d'autre part, elle poursuit la mise au point et l'introduction progressive des structures et des procédures qui visent à faire d'elle un instrument toujours mieux adapté à la conjoncture et à la politique économique du pays, ceci dans la perspective de la réalisation au 1^{er} janvier 1970 de l'union douanière au sein du Marché commun européen.

Au cours de l'année 1969, les nécessités du contrôle des changes rendues inévitables dès l'automne 1968, ont entraîné un accroissement très marqué des tâches de la douane qu'elle a réussi à assumer avec des effectifs inchangés.

A. — L'ACTION QUOTIDIENNE. — CONTRÔLE DES MARCHANDISES ET PERCEPTION DES DROITS ET TAXES

Le dédouanement proprement dit concerne les entrées et les sorties de marchandises à titre définitif : l'action de la douane se développe à partir de l'opération de dédouanement soit pour la suspendre en instituant des régimes dits économiques, soit pour l'imposer par la recherche et la poursuite permanente de la fraude.

a) Opérations de dédouanement.

Les tableaux ci-après fournissent les renseignements chiffrés concernant les marchandises déclarées en douane et les recettes perçues sur ces marchandises.

IMPORTATION						
	1967 1	1968 2	1/2 en % 3	6 premiers mois.		4/5 en % (1), 6
				1968 4	1969 5	
Tonnage (en millions de tonnes)	140,8	151,6	+ 7,7	70	86	+ 22,8
Valeur (en milliards de francs)	61,2	69,1	+ 12,9	33	43	+ 30,3
Valeur spécifique (en F/t)....	434	456				
Nombre de déclarations (en milliers)	4.532	4.768	+ 5,5	2.492	2.720	+ 9,1

EXPORTATION						
	1967 1	1968 2	1/2 en % 3	6 premiers mois.		4/5 en % (1), 6
				1968 4	1969 5	
Tonnage (en millions de tonnes)	81,7	88,6	+ 8,4	42	47	+ 12
Valeur (en milliards de francs)	56,2	62,8	+ 11,7	29	37	+ 27,5
Valeur spécifique (en F/t)....	688	708				
Nombre de déclarations (en milliers)	6.064	6.208	+ 2,3	3.750	3.314	- 11,6

(1) Les rapports 1 sur 2 (colonne 3) et 4 sur 5 (colonne 6) représentent les accroissements ou les diminutions d'une part de l'année 1968 par rapport à l'année 1967 et d'autre part des six premiers mois de l'année 1969 par rapport aux six premiers mois de l'année 1968.

Recettes.

1967 1	1968 2	1/2 EN % 3	SIX PREMIERS MOIS		4/5 EN % (1) 6
			1968 4	1969 5	
24,5	24,7	+ 0,82	11,6	15,6	+ 34,6

(1) Voir note tableau précédent.

Malgré le nombre croissant des procédures simplifiées accordées tant à l'importation qu'à l'exportation, en 1968, le nombre total des déclarations enregistrées a sensiblement augmenté par rapport à celui de l'année 1967, tant à l'importation (+ 5,5 %) qu'à l'exportation (+ 2,3 %).

Les raisons de cette évolution du commerce international sont le résultat de la suppression, à la date du 1^{er} juillet 1968, des droits de douane auxquels étaient soumis les échanges entre les six pays du Marché commun européen et de la politique suivie en matière d'exportation (allocation temporaire aux exportateurs).

b) *Régimes économiques.*

Entrepôts industriels.

Le succès des régimes économiques continue à s'affirmer. L'entrepôt industriel a connu en 1968 un important développement puisqu'il a été accordé, en 1968, à 30 entreprises nouvelles. Le nombre global est passé de 150 à 180 et les bénéficiaires appartiennent en fait à tous les grands secteurs industriels. On peut citer entre autres les sociétés : I. B. M., General Motors, Sopad, Sud-Aviation, Alsthom, etc.

Le recours à des méthodes modernes de gestion selon des procédés électroniques est de plus en plus utilisé.

Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau ci-dessous (en millions de francs) :

	1967	1968
Réexportations en suite d'entrepôt industriel.	1.917	2.546
Importations en entrepôt industriel correspondant aux réexportations.....	830	1.223
Plus-value	1.147	1.323
Coefficient de valorisation.....	2,38	2,08

A signaler que les réexportations en suite d'entrepôt industriel se sont accrues dans une proportion très sensible (30 %).

Entrepôts privés.

A leur sujet, il est à noter que les chefs de circonscription régionale ont reçu, dans le cadre des mesures de déconcentration administrative, une délégation de compétence pour régler des cas qui relevaient jusqu'à présent de la Direction générale.

Entrepôts d'exportation.

C'est en 1968 que ces entrepôts d'exportation ont été utilisés de façon appréciable. Les opérations qui y ont été effectuées représentent en effet un tonnage de 226.458 tonnes pour une valeur de 117 millions de francs.

Admission temporaire.

La simplification de ce régime a été poursuivie au cours de l'année 1968 et des assouplissements nouveaux sont intervenus.

Ils concernent :

— les produits communautaires bénéficiant du régime de l'admission temporaire d'office ;

— l'admission de droit pour des produits relevant jusqu'alors de l'admission temporaire exceptionnelle.

Dans le tableau ci-dessous figurent les indications chiffrées des années 1966, 1967 et 1968 qui permettent de suivre l'évolution de ce régime :

	1966	1967	1968
Entrées en admission temporaire (en millions de francs).....	2.175	2.169	2.098
Part des admissions temporaires dans les importations totales (en pourcentage).....	3,7	3,5	3
Valeur ajoutée en France (en millions de francs)	4.826	5.409	5.587

Transit.

Le transit entre la frontière et l'usine ou le magasin sans rupture de charge à la frontière continue à rencontrer l'agrément d'un nombre d'entreprises toujours plus grand.

Le régime du transit intracommunautaire qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1970 apportera de sensibles modifications à ce régime.

c) Recherche et poursuite de la fraude (1).

Cet aspect de l'activité de la Direction générale des Douanes et Droits indirects fait l'objet du tableau comparatif ci-après.

	1967	1968
Infractions ayant donné lieu à des procédures contentieuses	49.821	50.197
Constatations pour le compte d'autres services.	9.485	8.232
Montant des recouvrements opérés (en millions de francs).....	33,4	38,9
Infractions terminées par l'abandon des marchandises	15.306	13.487
Constatations avec passé outre et paiement des droits compromis.....	76.445	81.258

B. — L'ACCROISSEMENT CIRCONSTANCIEL DES TACHES

Les tâches confiées à la Direction générale des Douanes et Droits indirects se sont trouvées très sensiblement accrues par la mise en application des mesures nouvelles décidées par le Gouvernement pour défendre notre économie.

(1) On trouvera ci-après en annexe (Annexe III) une note concernant les moyens dont disposent les douanes étrangères.

Il s'agit essentiellement :

— de l'élaboration et de l'application de la réglementation sur le contrôle du commerce extérieur et des changes en veillant au respect des prohibitions d'importation ou d'exportation édictées ;

— du contrôle, en liaison avec le secteur bancaire, de la domiciliation et du règlement financier des importations et des exportations ;

— du contrôle des capitaux transportés par les voyageurs.

— De l'aide temporaire à l'exportation instituée par le décret n° 68-581 du 29 juin 1968 qui a nécessité de la part de l'Administration un effort rapide d'adaptation. Au total 470 millions de francs auront été distribués, et environ 35.000 dossiers auront été traités lorsque cette opération sera entièrement liquidée.

C. — LES PRINCIPALES DÉCISIONS QUE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS A EU A PRÉPARER OU A APPLIQUER

Depuis le dépôt du projet de budget de 1969, la Direction générales des Douanes et Droits indirects a préparé ou a appliqué les *principales* décisions énumérées ci-après :

Sur le plan du personnel.

— Des aménagements et des mises au point concernant les divers statuts des personnels des catégories A, B et C, sont intervenus.

— Deux décrets en date du 8 mars 1968 ont modifié les conditions d'accès au corps des contrôleurs et des agents de constatation.

— Un décret du 29 juin 1968 a précisé et modifié certaines dispositions sur le recrutement et l'avancement en catégorie A.

— L'achèvement de la réforme des brigades a été accéléré.

Sur le plan de l'organisation.

— Harmonisation des circonscriptions douanières et des circonscriptions administratives (se référer à la réponse à la question 36).

— Création, à l'intérieur du territoire, de nouveaux Centres régionaux de dédouanement (C.R.D.) permettant aux industriels et producteurs de dédouaner directement les marchandises importées ou exportées, à l'intérieur même de leur entreprise.

— Mise en place de procédures d'autorisation.

— Simplification du contrôle des marchandises importées ou exportées sous le régime du transit international par fer.

— Mesures de déconcentration au profit des chefs de circonscription.

— poursuite du programme des constructions immobilières.

Sur le plan de la législation et de la réglementation.

— mise au point de règlements ou directives complétant la réglementation communautaire pour ce qui concerne la définition de l'origine des marchandises, l'application des droits antidumping et compensateurs, la définition du territoire douanier, la conduite en douane et le dépôt provisoire des marchandises ainsi que la détermination de la valeur en douane ;

— mise au point du projet de règlement relatif au transit communautaire ;

— définition d'une procédure de préfinancement des restitutions agricoles ;

— renouvellement des autorisations spéciales d'importation de produits pétroliers (décret du 27 février 1968) ;

— mise en place de la réforme fiscale pétrolière ;

— mise au point des textes d'application nécessaires à l'entrée en vigueur, dès 1969, des droits de port.

Sur le plan du contentieux.

— réforme de l'expertise douanière.

D. — LES TACHES ACTUELLES DES SERVICES DOUANIERS

Contrairement à une opinion largement répandue dans le public, la mise en œuvre du Marché commun n'entraînera pas une diminution sensible des tâches qui sont confiées à l'Administration des douanes pour les raisons ci-après indiquées.

a) *L'expansion des échanges internationaux multiplie les tâches traditionnelles.*

Les prévisions du V^e Plan paraissent fondées et le trafic extra-communautaire en 1970 dépassera le trafic total de 1968.

Dans le commerce intracommunautaire lui-même, aussi longtemps que l'harmonisation fiscale ne sera pas achevée, la perception de la T. V. A. à l'importation nécessitera l'intervention douanière.

Sur le plan purement tarifaire, d'ailleurs, toute marchandise provenant d'un pays membre doit toujours pouvoir être contrôlée. La franchise des droits ne concerne en effet que les seuls produits originaires de la Communauté ou ceux qui y ont été mis en libre pratique, critères qui doivent être soigneusement vérifiés.

Une prise en charge est également nécessaire même à l'intérieur de l'Union douanière en ce qui concerne les statistiques.

b) *Des tâches nouvelles, complexes et évoluées, leur incombent.*

Les politiques communes (agriculture et pêche aujourd'hui, transports et énergie demain) ont sensiblement compliqué la tâche du service et exigent désormais des agents une qualification accrue. Les prélèvements et les restitutions mettent en jeu des sommes fort importantes. Le travail des personnels est donc rendu difficile en raison d'une nécessaire adaptation à des réglementations mouvantes.

*

* *

Avec des effectifs inchangés les services douaniers devront donc en 1970 faire face à des tâches toujours plus nombreuses et plus complexes exigeant des qualifications plus étendues. Ils doivent à la fois appliquer une réglementation communautaire mais aussi veiller au respect des mesures exceptionnelles prévues dans le domaine du commerce extérieur pour la sauvegarde de l'économie nationale. Par leur présence aussi bien aux frontières qu'à l'intérieur du territoire et par les moyens d'intervention modernes dont ils disposent, par la connaissance concrète des réalités du commerce extérieur, ils sont amenés à prêter des concours de plus en plus nombreux aux autres administrations.

Il s'agit que, dans les années prochaines, la modernisation des procédures et des techniques puisse compenser l'insuffisance des effectifs, pour que soient accomplies le mieux possible les tâches plus nombreuses et plus complexes qui incombent à cette administration.

*
* *

Service de l'expansion économique à l'étranger.

Trois mesures principales sont à relever :

- incidence de la dévaluation ;
- augmentation des effectifs d'agents contractuels dans les postes à l'étranger pour permettre une action accrue du service ;
- relèvement des dotations pour tenir compte de la hausse du coût de la vie dans certains pays.

*
* *

Direction générale du commerce intérieur et des prix.

Compte tenu de la politique suivie à l'heure actuelle en matière de contrôle des prix, il est proposé de renforcer les effectifs du service par la création de 50 emplois.

D'autre part, est proposé un abattement de 650.000 F sur la dotation affectée aux émissions de « Consommateur informations », émissions qui avaient appelé, à plusieurs reprises, des critiques de la part de votre Commission des Finances.

*
* *

Institut national de la statistique et des études économiques.

Rappelons tout d'abord que l'activité de l'I. N. S. E. E. a, cette année, été diversifiée aussi bien dans le domaine des travaux statistiques que dans celui des études économiques. Une diffusion plus large de l'information et le développement de l'informatique caractérisent également cette année.

a) LES TRAVAUX STATISTIQUES

L'examen des travaux de collecte et d'exploitation statistiques, réalisés en 1969, fait ressortir les lignes de forces suivantes :

— *L'exploitation des données des deux derniers recensements (recensement de la population et recensement de la distribution) a été activement poursuivie en 1969.*

Les données les plus importantes tirées du recensement de la population de 1968 auront été exploitées à la fin de l'année ; leur publication est commencée.

Après la publication au début de cette année des premières informations tirées du recensement de la distribution, les résultats détaillés vont être progressivement rendus disponibles.

— *Le volume des enquêtes statistiques est revenu à un niveau élevé.*

Les enquêtes traditionnelles ont été poursuivies : enquête « condition de vie » et enquête alimentaire auprès des ménages ; enquête « intentions d'achat », enquête « emploi », enquêtes de conjoncture auprès des chefs d'entreprise industrielle ou commerciale ; enquêtes sur les transports routiers et sur la construction immobilière. En outre, en 1969 a été lancée une enquête sur les

grosses dépenses des ménages qui — en raison du recensement de la population — avait dû être différée. Enfin, l'enquête lancée en 1968 destinée à mesurer chaque mois l'évolution des salaires a été poursuivie.

Dans les domaines industriel et agricole, en raison d'un partage des tâches, qui confie — pour les activités de leur ressort — l'essentiel des travaux de collecte aux ministères techniques (par exemple, enquêtes « secteur ») ou aux organisations professionnelles (enquêtes « branche »), le rôle de l'I. N. S. E. E. proprement dit, dans ces domaines, est demeuré modeste, sauf pour la préparation du recensement général de l'agriculture, à l'élaboration duquel il a été étroitement associé.

— *De nouvelles sources statistiques d'origine administrative ont été utilisées de façon accrue.*

Au dépouillement des documents fiscaux 2.460 sur les salaires versés sont venues s'ajouter les exploitations faites à partir des documents transmis par la Direction générale des Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux ; transmis par la Sécurité sociale, les bordereaux récapitulatifs des cotisations versées aux U. R. S. S. A. F. sont désormais utilisés en vue de l'amélioration des statistiques nationales et régionales de l'emploi.

— *Des investissements statistiques importants ont été commencés.*

A l'étude depuis plusieurs années, ces investissements concernent principalement :

- un nouvel indice des prix de détail ;
- l'électronisation du fichier des établissements ;
- la revision des nomenclatures ;
- un nouvel indice de la production industrielle.

La préparation du lancement d'un nouvel indice des prix de détail sur la base 100 en 1970 aura nécessité, tout au long de 1969, un gros effort de systématisation des méthodes d'observation et de calcul et entraîné une extension du champ couvert par l'indice à la totalité de la consommation de l'ensemble des ménages.

L'électronisation du fichier des établissements ainsi que l'introduction du numéro fixe d'identification, dont la réalisation débute actuellement, constitueront l'amorce d'une réorganisation des statistiques industrielles dans lesquelles le fichier des établissements jouera un rôle central.

La revision des nomenclatures d'activités économiques et de produits, dont l'achèvement demeure prévu pour 1970, a été activement poursuivie.

Les premières séries d'un nouvel indice de la production industrielle base 100 en 1962, destiné à remplacer l'indice base 100 en 1959, seront publiées à la fin de 1969.

b) LES TRAVAUX D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Après l'achèvement de la confection et de la publication des séries de comptabilité nationale en base 1962, de premiers travaux ont été engagés en vue de la définition de nouveaux cadres comptables et de la préparation des dossiers techniques nécessaires à l'élaboration du VI^e Plan, tant au niveau national qu'au niveau régional.

La rénovation des comptes nationaux.

La publication détaillée prochaine des séries des comptes en base 1962 sera accompagnée de notes explicatives.

Au cours de cet automne, dès l'achèvement des travaux de présentation des comptes nationaux annuels, on expérimentera une méthode de stockage des données comptables et de mécanisation de l'élaboration des comptes destinés à faciliter les travaux comptables futurs.

D'autre part, des études préliminaires ont été menées tendant à définir une nouvelle architecture comptable inspirée des recommandations internationales et permettant des rapprochements entre un système comptable central et les diverses statistiques disponibles.

La participation technique à la préparation du VI^e Plan.

Les travaux préparatoires au VI^e Plan ont été quelque peu décalés par rapport au programme initialement prévu. Un modèle a été utilisé pour permettre l'étude demandée par le Commissariat général au Plan des différents développements économiques pos-

sibles (variantes) d'ici 1975. En liaison avec ces travaux d'ordre global, des études particulières ont été menées, notamment à partir des résultats du recensement de la population de 1968.

Ces travaux, effectués au niveau national, sont complétés par des projections faites au niveau régional.

Le développement des études régionales.

Répondant à une demande pressante, les études régionales se sont développées à la fois en raison de l'intérêt qui leur est porté localement et pour permettre un début de régionalisation des comptes nationaux ; le développement des statistiques sur les collectivités locales a été étudié en liaison avec les services de la comptabilité publique. Les études sur l'emploi au niveau régional ont été développées.

c) LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Complétant son dispositif régional d'information, l'I. N. S. E. E. a développé, avec l'aide de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, les observatoires économiques régionaux de Bordeaux et Nantes, en même temps qu'ont été intensifiées les réflexions et coordonnés les travaux sur le stockage et la diffusion des statistiques régionales.

La réorganisation des publications, a vu le jour au printemps. L'I. N. S. E. E. met désormais à la disposition d'un large public des informations accessibles directement (Economie et Statistique) et livre aux spécialistes les travaux techniques de l'I. N. S. E. E. (Collections), tandis que les informations conjoncturelles sont publiées sous la forme d'un cahier de graphiques (tendances de la conjoncture) complété par un « service rapide ».

d) LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE

En 1969 le niveau d'emploi des ateliers manuels et de perforation est resté assez voisin de celui qu'il était en 1968 (en grande partie à cause de l'exploitation du recensement de la population et de l'électronisation du fichier des établissements).

Cependant la demande de traitement informatique ne cesse de croître. A cette demande répondra l'augmentation des moyens de traitement en fin d'année (en particulier, l'installation d'un ordinateur 360-65 au niveau central et l'installation d'un centre de calcul à Marseille).

L'étude des problèmes que pose la généralisation des traitements sur matériel électronique a été fortement développée, notamment dans les domaines suivants : fichier des établissements, stockage et accès aux comptes économiques, répertoire d'identification des personnes, documentation automatique.

*

* *

Un fort développement de l'activité de l'I. N. S. E. E. est envisagé pour 1970. A cet effet, il est prévu, d'une part, la création de 55 emplois dont 33 de contractuels pour renforcer les effectifs de ce service, d'autre part, une augmentation de ses moyens mécaniques par la mise en œuvre, en matière d'informatique, d'un programme qui doit aboutir fin 1970 à la constitution d'un échelon central de forte capacité et à l'extension des réseaux de centres interrégionaux.

Ce programme comporte :

— le remplacement de deux ordinateurs 360-50 par un second ordinateur 360-65 qui permettra à l'I. N. S. E. E., pour un coût légèrement moindre, de disposer d'une capacité plus importante pour faire face à l'accroissement de ses propres exploitations et de créer avec la Direction de la prévision un centre commun d'exploitation ;

— le renforcement des installations existantes et l'achat de matériel complémentaire ;

— l'installation à Lille d'un centre interrégional informatique (ordinateur 360-50) pour traiter l'information statistique régionale.

Au total, et compte tenu des économies attendues de l'étalement des recrutements, les dotations de l'I. N. S. E. E. sont, pour 1970, en augmentation nette de 9.526.771 F.

CHAPITRE II

LES CREDITS D'INTERVENTION

Les crédits prévus au titre des interventions publiques s'élèvent à 66,6 millions de francs, en diminution de 47,2 millions par rapport à l'année précédente.

Signalons tout de suite que cette diminution très importante s'explique par la non-reconduction en 1970 de la dotation de 50 millions de francs ouverte en 1969 au titre de l'aide exceptionnelle aux exportations.

Les principales subventions inscrites au budget des Services financiers peuvent se regrouper entre actions extérieures et actions intérieures.

1° Les actions extérieures.

Ces subventions concernent les expositions internationales, l'expansion économique à l'étranger, la coopération technique.

a) *Expositions internationales* (chap. 42-80).

Les crédits inscrits pour 1970 s'élèvent à 17.698.825 F, en diminution de 1.801.175 F par rapport à 1969.

Cette diminution est la conséquence de la réduction des crédits nécessitée par le financement de la construction du pavillon français à l'exposition universelle d'Osaka.

b) *Expansion économique à l'étranger* (chap. 44-84).

Un crédit de 38.371.830 F est demandé pour 1970, en augmentation de 2.372.000 F sur celui de l'année précédente.

La décomposition de ce crédit est la suivante :

	1969	1970	DIFFERENCE
		(En francs.)	
Bureau international des tarifs douaniers de Bruxelles.....	85.900	96.638	+ 10.738
Bureau international des expositions....	27.250	30.000	+ 2.750
Foires à l'étranger.....	7.400.000	9.287.500	+ 1.887.500
Organismes d'expansion économique à l'étranger.....	724.000	781.920	+ 57.920
Centre national du commerce extérieur.	27.520.280	27.933.372	+ 413.092
Soutien en faveur de l'exportation, aux expositions et salons spécialisés organisés en France.....	242.400	242.400	»
Total	35.999.830	38.371.830	+ 2.372.000

Les augmentations de crédit demandées portent donc pour l'essentiel sur les foires à l'étranger et le Centre national du Commerce extérieur (1).

c) *Coopération technique* (Chap. 44-88).

Rappelons que l'ensemble de ces crédits de coopération technique — crédits qui sont répartis entre le présent budget et le chapitre 42-26 du budget des Affaires étrangères « Coopération culturelle et technique avec l'étranger » — est destiné à notre action de coopération technique dans tous les domaines techniques, industriels et économiques à l'égard des pays étrangers en voie de développement, à l'exception des Etats africains et malgache d'expression française, des trois pays d'Afrique du Nord, ainsi que du Laos, du Cambodge et du Viet-Nam du Sud, pour lesquels l'aide française est administrée par d'autres départements ministériels.

Les crédits prévus pour 1970 s'élèvent à 1.090.000 F, en augmentation de 440.000 F sur ceux de 1969. Cette augmentation, pour sa plus grande part, est une simple mesure d'ordre puisqu'à concurrence de 340.000 F elle résulte du transfert de la dotation affectée à la rémunération d'experts de la coopération technique jusqu'ici inscrite au Titre III.

(1) Voir Annexe IV.

2° Les actions intérieures.

Les crédits concernant les actions intérieures intéressent, d'une part, diverses interventions dont la principale est le versement d'indemnités au titre de la suppression des débits de boissons. A cet effet est prévu un crédit de 2,7 millions de francs, sans changement par rapport à 1969.

D'autre part des subventions sont versées à différents organismes en matière commerciale. Ces subventions concernent :

a) *L'encouragement aux recherches dans le domaine commercial.*

A cet effet est prévu un crédit de 907.400 F, en augmentation de 500.000 F sur celui de 1969. Ces subventions, de faible importance unitaire, sont destinées à financer des études et monographies sur différents aspects de la fonction commerciale.

b) *L'aide aux organisations de consommateurs.*

Il s'agit de subventions destinées à financer des actions d'éducation et d'information des consommateurs ainsi que des études techniques, économiques ou sociales concernant la consommation.

Le crédit demandé pour 1970 s'élève à 350.000 F, sans changement par rapport à celui de l'exercice précédent.

c) *L'assistance technique au commerce et l'enseignement commercial.*

Quatre catégories d'actions sont prévues dans ce domaine :

— la formation d'assistants techniques du commerce, qui jouent un rôle de conseillers auprès des entreprises, qu'ils aident à s'adapter aux techniques modernes ;

— l'encouragement aux initiatives professionnelles en matière de vulgarisation des techniques et de perfectionnement professionnel ;

— l'aide aux centres de productivité commerciale ;

— l'enseignement commercial (création d'écoles spécialisées de commerçants, recyclage du personnel enseignant et des cadres supérieurs du commerce), création d'un enseignement commercial supérieur auprès de certains instituts d'administration des entreprises.

Les crédits prévus pour 1970 s'élèvent à 3.050.000 F, en augmentation de 150.000 F sur ceux de 1969.

d) *La subvention à la Fondation pour le développement de l'enseignement de la gestion des entreprises.*

Le crédit prévu est de 1 million de francs.

Rappelons que la Fondation pour l'enseignement de la gestion des entreprises a été créée en application de l'article 22 de la loi n° 66-892 du 3 décembre 1966. Le but de cet établissement est triple :

— développer la connaissance des méthodes modernes d'administration et de gestion des entreprises ;

— favoriser la formation, le perfectionnement et la promotion des cadres de l'économie ;

— aider à la réalisation, dans ce domaine, de programmes de recherches et d'études.

CHAPITRE III

LES DEPENSES EN CAPITAL

Au total, les dépenses en capital s'élèvent à 105,8 millions de francs en autorisations de programme et à 69,5 millions de francs en crédits de paiement contre respectivement 91,9 millions et 75,2 millions en 1969.

Signalons qu'aux autorisations de programme prévues pour 1970 pourraient s'ajouter 11.700.000 F au titre du Fonds d'action conjoncturelle.

Ces dépenses en capital sont réparties en trois chapitres :

Achat et aménagement d'immeubles pour le Service de l'expansion économique à l'étranger.

Pour l'acquisition de logements de fonction destinés aux conseillers et attachés commerciaux à l'étranger, il est prévu :

— en autorisations de programme	990.000 F
— en crédits de paiements	500.000 F

Equipement des services financiers.

Les autorisations de programme (71.870.000 F) et les crédits de paiement (39 millions de francs) concernent surtout les services extérieurs du Trésor et la Direction générale des Impôts.

Groupées par direction, les opérations prévues s'analysent, en autorisations de programme, comme suit :

— Administration centrale	2.520.000 F
— Cour des Comptes.....	203.000
— Services extérieurs du Trésor.....	21.420.000
— Direction générale des Impôts.....	32.670.000

— Direction générale des Douanes.....	10.440.000
— Direction générale du Commerce intérieur et des Prix	900.000
— Institut national de la statistique et des études économiques	3.200.000
— Comité de l'équipement.....	513.000

Travaux d'équipement du cadastre.

Pour les opérations de rénovation du cadastre et le remembrement, sont prévus :

— en autorisations de programme	32.940.000 F
— en crédits de paiement	30.000.000 F

Sur les 37.706 communes de France et les 54.504.799 hectares du territoire métropolitain, à la date du 1^{er} janvier 1969 les travaux de rénovation du cadastre étaient entièrement terminés et utilisés notamment aux fins fiscales et de publicité foncière dans 34.153 communes couvrant une superficie de 48.127.620 hectares.

En l'état actuel des prévisions viendront s'ajouter :

— au 1^{er} janvier 1970 : 777 communes d'une superficie de 1.479.830 hectares ;

— au 1^{er} janvier 1971 : 786 communes d'une superficie de 1.571.221 hectares.

En ce qui concerne les travaux de remembrement, le Service du Cadastre collabore avec le Service du Génie rural du Ministère de l'Agriculture. Il procède pour sa part, aux opérations suivantes :

— avant le début des travaux, à l'exécution de la triangulation devant servir de canevas au plan du nouveau lotissement, à la délivrance des reproductions ou extraits des documents cadastraux nécessaires à la détermination des apports et éventuellement à l'établissement du fond de plan du nouveau lotissement ;

— conjointement au remembrement, à la rénovation du cadastre de la partie du territoire communal non remembré ;

— à l'achèvement des travaux, à la mise au point finale du plan de remembrement et à l'incorporation des résultats du nouveau lotissement dans les documents cadastraux (code rural, art. 29).

Le degré d'avancement des travaux se situe comme suit :

Au 1^{er} janvier 1969, sur 8.270.443 hectares d'opérations engagées, 6.156.474 hectares étaient terminés, les travaux d'incorporation des remembrements dans les documents cadastraux portant sur 5.491.982 hectares. En l'état actuel des prévisions du Ministère de l'Agriculture, la surface remembrée en 1969 sera de l'ordre de 400.000 hectares.

De son côté, le Service du cadastre escompte incorporer dans les documents cadastraux les résultats du remembrement pour 500.000 hectares en 1969 et 490.000 hectares en 1970.

DEUXIEME PARTIE

LES PROBLEMES DE PERSONNEL DU MINISTERE DES FINANCES

Contrairement à certains autres départements ministériels, qui sont avant tout des distributeurs de subventions et qui ont des services propres peu étoffés, le budget du Ministère de l'Economie et des Finances est, d'abord, un budget de personnel ; aussi a-t-il paru utile à votre rapporteur de donner quelques indications sur la politique actuellement suivie par « la rue de Rivoli » en matière de personnel.

I. — Situation générale des personnels des Services financiers en matière de recrutement.

A. — SERVICES EXTÉRIEURS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

1° *En catégorie A* (Inspecteurs des Impôts, du Cadastre, du Trésor et des Douanes, Commissaires du commerce intérieur et des prix, attachés de l'I. N. S. E. E.).

Le nombre des candidatures externes aux concours de catégorie A des services extérieurs a augmenté régulièrement au cours des 3 ou 4 dernières années et jusqu'en 1968.

C'est ainsi par exemple que de 1964 à 1968, le nombre des candidats de l'extérieur est passé :

- de 781 à 1.634 à la Direction générale des Impôts ;
- de 786 à 1.559 dans les Services extérieurs du Trésor ;
- de 59 à 126 à la Direction générale des Douanes.

Cette progression, qui a permis une amélioration des conditions de recrutement des personnels de catégorie A, a résulté à la fois

de l'accroissement du nombre des bacheliers et du maintien en vigueur jusqu'en 1968 des règles provisoires de recrutement instituées en 1961, assouplissant la condition de diplôme exigée pour se présenter au concours.

Le retour en 1969 aux conditions statutaires normales de recrutement à la Direction générale des Impôts, à la Direction générale des Douanes et à la Direction générale du Commerce intérieur et des prix a entraîné une diminution sensible du nombre des candidats présentés qui est tombé :

- de 1.634 à 797 à la Direction générale des Impôts ;
- de 126 à 78 à la Direction générale des Douanes ;
- de 137 à 47 à la Direction générale du Commerce intérieur et des prix.

2° *En catégorie B* (Contrôleurs des administrations financières, techniciens du cadastre).

Grâce aux effets de la conjoncture démographique et à l'accroissement du nombre des bacheliers, l'amélioration des conditions de recrutement en catégorie B se poursuit d'une manière très nette, assurant un taux de sélection des candidats satisfaisant.

Le nombre des candidatures s'est en effet accru de façon sensible au cours des dernières années. De 1964 à 1969, il est passé :

- de 334 à 3.107 à la Direction générale des Impôts ;
- de 26 à 139 dans les Services du cadastre ;
- de 949 à 3.660 dans les Services extérieurs du Trésor ;
- de 178 à 788 à la Direction générale des Douanes.

En 1969, les taux de sélection ont été de 1 candidat admis pour 3 présentés aux Impôts, 1 pour 4 aux Douanes, 1 pour 6 dans les Services extérieurs du Trésor.

3° *En catégorie C* (agents de constatation des Impôts et des Douanes, agent de recouvrement du Trésor, adjoint de contrôle du Commerce intérieur et des prix, commis de l'I. N. S. E. E.).

Le nombre des candidatures se maintient au niveau très élevé atteint précédemment (15 à 20 candidats pour une place aux Impôts et au Trésor). La compétition pour l'accès à la catégorie C demeure donc extrêmement vive.

4° *En catégorie D.*

En 1969, 1.500 agents auxiliaires comptant au moins quatre années de services ont pu être titularisés en catégorie D dans les services extérieurs.

B. — ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

Le nombre des anciens élèves de l'E. N. A. affectés au Ministère de l'Economie et des Finances en qualité d'administrateur civil a été de 16 en 1969, contingent considéré comme un minimum indispensable pour assurer le fonctionnement régulier des services.

L'administration centrale est, d'autre part, amenée à recruter des personnels contractuels de haut niveau, à formation le plus souvent scientifique, pour faire face à des besoins nouveaux dans le domaine des études économiques et de l'informatique. Les principaux services utilisateurs sont la Direction de la Prévision et la Mission R. C. B. 65 agents contractuels ont été ainsi recrutés au cours de la dernière année, dont 40 environ au titre de la R. C. B.

Quant au total des emplois d'attaché d'administration centrale à pourvoir pour la nomination de lauréats du concours interministériel, il a été fixé à 45 cette année pour le Ministère de l'Economie et des Finances, comme en 1968. En forte progression sur ceux des années précédentes, ces chiffres sont désormais satisfaisants. Cette augmentation est due à l'amélioration des conditions de recrutement des attachés d'administration au cours des deux dernières années.

En ce qui concerne la catégorie B, le concours organisé en 1969 a permis de recruter 50 secrétaires administratifs dans des conditions satisfaisantes (5 candidats environ pour une place).

Les candidatures sont en légère progression pour le concours de sténodactylographe par rapport à 1968.

Enfin 60 auxiliaires comptant au moins quatre ans de services ont été titularisés en catégorie D.

C. — RECRUTEMENT EXCEPTIONNEL EN CATÉGORIE C
AU TITRE DE LA PROMOTION SOCIALE

Un décret du 5 février 1969 a transformé 1.025 emplois de catégorie D en un nombre égal d'emplois de catégorie C à l'administration centrale et dans les services extérieurs.

Les emplois ainsi créés seront attribués aux agents de bureau et aux sténodactylographes titulaires, soit après inscription sur une liste d'aptitude (pour les agents comptant au moins quinze ans de services), soit par voie d'examen professionnel (pour les agents comptant au moins huit ans de services).

D. — LES PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT EN 1970

1° *Services extérieurs du Ministère de l'Economie et des Finances.*

a) En catégorie A.

Au titre de l'année 1969, 1.260 postes ont été offerts aux différents concours de catégorie A des services extérieurs du département, dont 500 pour le recrutement d'inspecteurs des Impôts, 420 pour celui d'inspecteurs du Trésor, 150 pour celui d'inspecteurs des Douanes et 84 pour celui d'attachés de l'I. N. S. E. E.

447 des 500 emplois d'inspecteur des Impôts ont été pourvus. Dans les autres services, les résultats des concours ne sont encore que partiellement connus ; compte tenu du nombre des candidats présentés, les postes offerts devraient être pourvus d'ici la fin de 1969, entièrement dans les services extérieurs du Trésor, mais partiellement à la Direction générale des Douanes et à l'I. N. S. E. E.

Il est à prévoir — les effectifs budgétaires devant au demeurant rester pratiquement inchangés — que le contingent global des emplois de catégorie A offert au recrutement en 1970 sera du même ordre de grandeur qu'en 1969.

b) En catégorie B.

Les concours de catégorie B ont permis de pourvoir dans des conditions de sélectivité satisfaisantes la quasi-totalité des postes offerts au recrutement en 1969, soit environ 3.700, dont 1.800 postes

de contrôleur des Impôts, 1.200 de contrôleur du Trésor, 320 de contrôleur des Douanes et 160 de technicien et de technicien géomètre du Cadastre.

Pour 1970, le contingent global des postes offerts pourrait être de l'ordre de 3.200, donc légèrement inférieur à celui de 1969, compte tenu des créations prévues dans le projet de budget de 1970 (900 emplois à la Direction générale des Impôts, 621 emplois dans les services extérieurs du Trésor, notamment).

Les candidatures aux concours externes, ouverts aux jeunes gens titulaires du baccalauréat, se sont fortement accrues au cours des dernières années et notamment en 1969. Il est à présumer que cette progression se confirmera en 1970.

Dès lors, en 1970, comme en 1969, il devrait être possible de pourvoir les postes offerts, tout en maintenant un degré de sélectivité élevé.

c) En catégorie C.

En catégorie C, où le nombre des candidats est très élevé, 4.800 emplois environ ont été offerts au concours en 1969. Ces postes ont été ou seront pourvus en totalité.

En raison du nombre élevé des candidatures externes — 10 à 12.000 aux Impôts, 10 à 12.000 dans les services extérieurs du Trésor, 3 à 4.000 aux Douanes, il n'y a en effet, dans cette catégorie, aucune difficulté pour attribuer la totalité des emplois offerts.

Les recrutements de 1970 seront vraisemblablement moins importants que ceux de 1969 et demeurent liés également, en partie, aux créations d'emplois qui seront réalisées en 1970. Dans le projet de budget de 1970, est prévue notamment la création de 200 emplois à la Direction générale des Impôts, 843 dans les services extérieurs du Trésor.

Cette diminution sera particulièrement sensible à la Direction générale des Impôts où le nombre des emplois à créer est moins élevé qu'en 1969 et à la Direction générale des Douanes où des recrutements importants ont été faits en 1969 pour faire face à l'accroissement des tâches de cette Direction consécutif à l'institution du contrôle des changes.

2° Administration centrale du Ministère de l'Economie
et des Finances.

Les concours organisés en 1969 à l'administration centrale ont permis d'opérer le recrutement suivants dans des conditions de sélectivité satisfaisantes :

— secrétaires administratifs	37
— contrôleurs du Trésor	15
— sténodactylographes	42

En 1970, les concours de catégorie B et celui de sténodactylographe offriront au recrutement des contingents comparables à ceux de 1969. En outre, un concours d'adjoint administratif sera organisé en 1970 pour 150 places environ.

E. — LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS
DE CATÉGORIE A

L'an dernier, avait été mise en évidence l'amélioration des conditions de recrutement des personnels de catégorie A au cours des 3 ou 4 dernières années. Amélioration due à la fois à l'accroissement du nombre des bacheliers et au maintien en vigueur des règles provisoires de recrutement instituées en 1961, assouplissant la condition de diplôme. Toutefois, le retour aux conditions statutaires normales de recrutement risquait d'entraîner, essentiellement à la Direction générale des impôts, une diminution du nombre des candidats, tenus désormais de justifier d'un diplôme plus élevé.

Le nombre des postes offerts aux concours organisés au cours du premier semestre pour le recrutement d'inspecteurs des impôts a été volontairement limité à 450 ; cette session a permis de recruter 447 inspecteurs.

Pour les années à venir, l'accroissement sensible du nombre des bacheliers au cours des dernières années devrait se traduire par une augmentation progressive du nombre des diplômés de l'enseignement supérieur et, par conséquent, de celui des candidats aux emplois de catégorie A de la fonction publique.

Cette tendance à l'amélioration apparaît déjà quand on compare, à niveau de diplôme équivalent (1^{re} ou 2^e année de licence),

le nombre des candidats présentés en 1969 par rapport à celui de 1968. Au concours d'inspecteur des impôts, par exemple, les 797 candidats externes présentés à la 1^{re} session de 1969 possèdent au moins un certificat de licence, alors qu'en 1968, 433 candidats seulement sur les 1.634 présentés étaient titulaires d'un diplôme du même niveau.

Ainsi, grâce aux effets de la conjoncture démographique et à l'accroissement corrélatif des effectifs dans l'enseignement supérieur, il est possible d'envisager, dans les toutes prochaines années, une solution aux difficultés présentes de recrutement des personnels de catégorie A.

*
* * *

II. — Mesures indiciaires et statutaires.

A. — DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

La réorganisation complète des services extérieurs des impôts, qui se traduit par le regroupement des trois anciens services : enregistrement, contributions directes et contributions indirectes, en une direction unique des impôts par département et des centres uniques d'assiette et de contrôle au niveau de l'arrondissement, est mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 1969, date à laquelle ont été créés les emplois de directeur régional et de chef de centre et les grades de directeur divisionnaire et receveur divisionnaire des impôts.

B. — SERVICES EXTÉRIEURS DU TRÉSOR

La crise aiguë de recrutement des agents chargés d'effectuer les poursuites auxquelles donne lieu le recouvrement des impôts directs ainsi que des amendes et condamnations pécuniaires a conduit à élaborer une réforme statutaire qui est intervenue cette année.

C'est ainsi qu'aux agents de poursuites a été substitué un corps d'agents huissiers du Trésor qui rend à ces fonctionnaires la situation relative qu'ils occupaient au sein de la catégorie B du département.

C. — L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

1° *Les inspecteurs généraux.*

La réforme des corps de l'Institut, commencée en 1967, s'est poursuivie avec la publication, cette année, du statut des inspecteurs généraux (décret du 6 juin 1969).

2° *Les attachés.*

Le décret indiciaire du 31 décembre 1968 a prévu en faveur des intéressés les mesures suivantes :

— élévation de la classe exceptionnelle de 515 à 540 en net à compter du 1^{er} octobre 1968 ;

— normalisation, à compter du 1^{er} janvier 1969, de la classe exceptionnelle,

dont l'application est subordonnée à une modification du statut du 12 novembre 1968, statut qui a substitué à des dispositions anciennes (1941) et de caractère technique des règles conformes au statut général des fonctionnaires et de type administratif, les attachés effectuant surtout des travaux de nature économique.

3° *Les commis.*

Le décret n° 69-809 du 21 août 1969 a créé un grade d'agent administratif, classé dans l'échelle E.S. 4, qui sera accessible aux commis ayant atteint au moins le sixième échelon de leur grade.

D. — L'IMPRIMERIE NATIONALE

La nécessité de réorganiser le service de l'exploitation de l'établissement industriel et le souci de simplifier la carrière des agents de la maîtrise et de la correction ont conduit à élaborer :

— un statut d'emploi de chef des services techniques de l'imprimerie nationale ;

— un statut des fonctionnaires techniques de l'imprimerie nationale.

Ces deux textes ont été publiés au *Journal officiel* du 15 août 1969.

E. — DISPOSITIONS COMMUNES

1° Un décret du 29 mai 1969 a modifié les statuts particuliers des personnels de catégorie A des services financiers pour traduire, au plan statutaire, la revision du classement indiciaire du grade d'inspecteur central ou assimilé résultant du décret du 31 décembre 1968, lequel normalisait la classe exceptionnelle en substituant l'échelle 435-540 à l'échelle 435-525 (540) en net.

2° Le décret indiciaire susvisé du 31 décembre 1968 a également relevé de 590 à 600 en net l'indice terminal du grade de directeur départemental adjoint ou assimilé des administrations financières.

3° Un décret du 24 mai 1969 a fixé les modalités particulières de recrutement d'agents de bureau dans les emplois de catégorie C :

— 525 emplois d'agents de constatation ou d'assiette des impôts ;

— 25 emplois d'adjoints de contrôle des prix,

créés par suppression d'emplois de catégorie D par le décret n° 69-163 du 5 février 1969, dans le souci de parvenir à l'objectif visé où la catégorie D ne représenterait plus, à terme, que 25 % de l'effectif total des catégories C et D.

F. — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1° Aux termes de l'article 20 de la loi de finances rectificative pour 1966 les agents contractuels en fonctions, à la date du 1^{er} janvier 1967, à l'I. N. S. E. E. ou dans un service statistique de certaines administrations de l'Etat pourront bénéficier, à titre personnel, des dispositions de l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires.

Un décret, qui sera publié dans un proche avenir, doit fixer les conditions suivant lesquelles les intéressés pourront être titularisés et énumérer les administrations où ils doivent exercer leurs fonctions pour être titularisés dans le corps des chargés de mission de l'I. N. S. E. E.

2° Lors de la fusion des corps des anciennes régies financières au sein de la direction générale des Impôts, le Service du cadastre est resté en dehors de l'opération, pour des motifs qui tenaient à la fois à l'organisation des services, telle qu'elle était conçue à l'époque, et aux particularités du recrutement et des carrières de son personnel.

Cette séparation des agents du cadastre présente de nombreux inconvénients, notamment en gênant la mise en place des services fiscaux fusionnés ainsi que la constitution du service foncier actuellement envisagée.

Aussi bien, aux termes de l'article 18 du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier qui sera prochainement communiqué à l'Assemblée Nationale, les agents du cadastre seront-ils intégrés dans les corps homologues des services extérieurs des impôts.

Les modificatifs statutaires qui permettront de réaliser cette fusion sont actuellement à l'étude.

MODIFICATIONS APORTEES PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE

Lors du débat en première lecture devant l'Assemblée Nationale, le titre III du budget des Services financiers a fait l'objet de deux modifications portant sur les points suivants :

1° Contrôle financier local.

La Commission des Finances de l'Assemblée Nationale a estimé que la création de 105 emplois dans les services extérieurs du Trésor, pour assurer à l'échelon local et à titre expérimental le contrôle des dépenses engagées, appelait certaines réserves de sa part. En particulier, il lui a semblé qu'il ne convenait pas de créer des emplois permanents, qui constitueraient pour le budget une charge définitive, alors qu'il s'agissait d'une expérimentation qui devait avoir intrinséquement un caractère temporaire.

Par ailleurs, elle a jugé que la mesure proposée tendait à modifier la loi du 12 août 1922 sur le contrôle des dépenses engagées, qu'il s'agissait là d'un problème méritant un large débat et qu'il n'était pas possible de modifier ainsi des dispositions d'ordre législatif par le biais d'une simple mesure budgétaire. Toutefois, la Commission a reconnu que les services extérieurs du Trésor souffraient, à l'heure actuelle, d'une pénurie de personnel et qu'il n'était pas possible de dégager en leur sein les agents nécessaires à l'expérience projetée. Elle a en conséquence demandé que les crédits soient réduits pour limiter cet essai à cinq départements. Le Ministre des Finances s'est finalement rallié à cette position et a lui-même déposé un amendement réduisant de 1.941.713 F les crédits du titre III.

2° Institut national de la consommation.

L'Assemblée Nationale a réduit également de 350.000 F les crédits afférents à la subvention à l'Institut national de la consommation. Elle a estimé, en effet, que le fonctionnement de cet organisme devait être entièrement reconsidéré et les modalités de son action redéfinies en vue d'éviter d'éventuels doubles emplois.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Lors de son examen par votre Commission des Finances, le budget des Services financiers a fait l'objet d'un long débat auquel prirent part différents commissaires. Notamment, *M. Berthoin* a soulevé la question des difficultés de recrutement des percepteurs dans les petites localités. Il a indiqué qu'à son avis la pénurie de percepteurs tenait principalement au fait que des titres trop importants pour les fonctions exercées étaient demandés aux éventuels postulants, alors que des agents de l'administration, parfaitement valables, pourraient tenir les postes vacants si l'on consentait à réduire le haut niveau de recrutement. Généralisant la question, *MM. Marcel Martin* et *Yves Durand* ont fait observer qu'il s'agissait là d'un problème général à l'ensemble de la fonction publique dans laquelle on exige souvent des titres trop élevés à l'entrée dans la carrière, ce qui rend les candidats éventuels fort exigeants quant à la nature des fonctions qui leur sont confiées. Par ailleurs, les rémunérations de début dans la fonction publique sont insuffisantes. Les jeunes fonctionnaires de valeur sont, par conséquent, conduits à rechercher, soit dans d'autres postes du secteur public, soit dans le secteur privé, des situations pécuniairement plus intéressantes.

De son côté, *M. Monory* a fait remarquer que les services administratifs étaient souvent très en retard du point de vue de l'organisation et de la production, et que, d'une manière générale, un effort devrait être fait en ce sens. *M. Edouard Bonnefous* s'est, quant à lui, préoccupé du gonflement des effectifs de l'I. N. S. E. E. ainsi que du parc automobiles du Ministère. Il a également indiqué que la construction du pavillon français de l'exposition d'Osaka aurait été partiellement confiée à des entreprises étrangères, ce qui ne saurait être un moyen de servir le prestige de l'industrie française.

*

* *

Sous le bénéfice de ces observations, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget des Services financiers pour 1970.

ANNEXES



ANNEXE I

L'ACTIVITE DE LA DIRECTION DU TRESOR EN 1969

Les principales affaires traitées par la Direction du Trésor depuis le dépôt du projet de budget 1969 ont été classées en trois groupes correspondant aux compétences respectives des grands secteurs d'activité de la Direction.

I. — Activités financières.

En ce qui concerne la gestion de la Trésorerie, bien que le découvert d'exécution des lois de finances ait été inférieur à celui de l'an dernier, il a été nécessaire de recourir à un endettement important auprès du système bancaire, en raison de la faiblesse de l'apport des correspondants ; cependant aucun emprunt à long terme n'a été émis depuis juin 1967.

Les services de la Direction ont, au cours des premiers mois de l'année, participé à la réalisation du programme d'économies prévu à l'article 32 de la loi de finances pour 1969, en ce qui concerne les opérations à caractère temporaire. Ils ont contribué à la préparation de la loi de finances pour 1970, sous l'angle de ses incidences économiques et monétaires et ont déterminé le volume des prêts du Trésor à consentir en 1969 dans le cadre de l'ensemble des programmes de financement à long terme de l'économie.

Les services de la Direction ont également participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique financière du Gouvernement au moyen de mesures visant à restreindre l'augmentation des crédits et à encourager le développement de l'épargne.

Afin de réduire les tensions inflationnistes existant dans l'économie, la progression des crédits a été limitée, et le taux de l'escompte relevé d'un point en novembre 1968. Ces mesures ont été renforcées à partir du mois de mai 1969 ; l'encadrement du crédit a été prolongé, le coût du crédit à la consommation a été augmenté à deux reprises, le taux d'escompte a été relevé deux fois d'un point et s'élève désormais à 8 % ; enfin, le développement des crédits hypothécaires a été limité.

D'autre part, afin de freiner la propension des ménages à consommer, diverses mesures visant à stimuler l'épargne ont été adoptées. Les intérêts versés aux titulaires de comptes sur livrets dans les banques ont notamment été relevés deux fois, à la fin de 1968 et en mai 1969 ; dans le même temps, les intérêts servis aux souscripteurs de bons sur formules ont été également relevés.

En ce qui concerne plus particulièrement les Caisses d'épargne, diverses mesures ont été prises pour remédier au ralentissement du rythme des dépôts pendant les six premiers mois de l'année ; les taux d'intérêt ont été majorés deux fois et s'établissent à 4 % depuis le 1^{er} juin et, depuis cette date, le plafond des livrets a été relevé, une prime de fidélité a été instituée, et, le 3 septembre dernier, l'octroi d'une prime exceptionnelle d'épargne a été annoncée, au profit des épargnants titulaire d'un livret A dont le solde moyen progressera entre le 1^{er} septembre 1969 et le 31 mai 1970, par rapport à celui des huit premiers mois de 1969. Par ailleurs, un projet de décret prévoyant la création de groupements régionaux d'épargne et de prévoyance, et l'émission par ces organismes de bons à court terme, est en cours d'examen devant le Conseil d'Etat.

Enfin, des mesures d'assouplissement du régime actuel de l'épargne-logement, et de création d'un nouveau mécanisme de contrat d'épargne-logement, ont été élaborées.

Par ailleurs, la Direction a poursuivi, en liaison avec le Ministère de la Justice, la préparation de diverses mesures relatives à la réglementation des sociétés commerciales, en ce qui concerne notamment le statut des commissaires aux comptes, les obligations faites aux « initiés » et les modalités de versement des dividendes. Elle a contribué à l'élaboration du statut des fonds communs de placement créés pour simplifier la gestion des sommes attribuées aux salariés au titre de la participation aux fruits de l'expansion des entreprises. Elle s'est préoccupée de la diversification et de l'amélioration des titres offerts au public en étudiant les modalités de mise en œuvre des dispositions de la loi du 6 janvier 1969 relatives aux obligations convertibles, ainsi qu'en rapprochant les taux nominaux des obligations classiques des taux de rendement réels, grâce à la suppression des primes de remboursement, conformément aux suggestions formulées par la Commission d'études des techniques de placement et de gestion des obligations.

II. — Interventions économiques.

La Direction du Trésor est chargée de la mise en œuvre de nombreuses procédures d'intervention au bénéfice de la plupart des secteurs de l'économie (industrie privée ou nationalisée, transports, tourisme, agriculture, etc...). Elle distribue des concours importants sous forme de prêts, garanties, primes et bonifications d'intérêts. Elle assure le secrétariat du Conseil de Direction du F.D.E.S. et de certains comités spécialisés. Elle applique la réglementation relative au contrôle des investissements étrangers.

Depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 1969, l'activité des services a été particulièrement marquée par l'étude et la répartition d'une tranche exceptionnelle de prêts de l'Etat aux entreprises industrielles réalisant des opérations exemplaires de restructuration industrielle ou de développement régional. La mise en place de ces concours a donné lieu au cours du premier semestre à l'octroi de crédits d'un montant de 500 millions qui ont permis le financement de 300 projets concourant à la réalisation de près de 2.300 millions de francs d'investissements et à la création envisagée de plus de 28.000 emplois.

S'agissant en outre des diverses procédures de subventions pour les opérations de développement industriel ou d'adaptation industrielle, plusieurs réformes ont été mises au point tendant à simplifier et à accélérer les formalités requises des industriels ; les dispositions d'application pourront, en cette matière, entrer en vigueur très prochainement.

Dans le cadre de la mise au point du projet de loi de finances pour 1970, la Direction du Trésor a, par ailleurs, préparé les travaux du Conseil de Direction du F.D.E.S. qui, le 19 septembre, a arrêté les programmes d'investissements des entreprises nationales. Les contraintes financières qui ont pesé sur la détermination de ces programmes ont conduit à se préoccuper davantage, dans le choix des investissements, des critères de rentabilité économique. Les études de rentabilité des investissements des entreprises nationales, menées par la Direction en liaison avec les entreprises et leurs ministères de tutelle ont commencé à ce traduire par une certaine réorientation des investissements en faveur des secteurs d'activité les plus rentables.

Dans le domaine des investissements étrangers en France, l'instruction des dossiers a continué à être effectuée dans un esprit libéral, seules étant exclues les opérations incompatibles avec les exigences de la politique industrielle dans

des secteurs économiques fondamentaux. Les modalités de financement des investissements français à l'étranger ont été par ailleurs aménagées de manière à limiter la charge immédiate qu'ils étaient susceptibles de comporter pour la balance des paiements.

L'évolution du marché financier ainsi que la nécessité de réduire l'écart existant entre le taux des crédits bancaires aux entreprises industrielles et commerciales et celui des crédits consentis à l'agriculture ont conduit à reconsidérer en août 1969 le taux des prêts accordés par le Crédit agricole mutuel. A cette occasion, il a paru possible d'étendre de façon appréciable la gamme des interventions que cette institution pratique en faveur du monde agricole et rural.

Le taux du crédit à court terme est ainsi passé de 5,95 % à 6,50 % (et de 5,50 % à 6,50 % pour les crédits « céréales ») et le taux des prêts à moyen terme a été uniformisé à 7 %, alors que les prêts à moyen terme « d'équipement » étaient consentis jusqu'alors à 6 % et les prêts à moyen terme « d'habitat » au taux de 6,50 %. Pour ces derniers, il a été admis que la compétence du Crédit agricole mutuel s'étendrait aux communes de 5.000 habitants agglomérés au chef-lieu, à l'exception des communes suburbaines, au lieu d'être limitée aux communes de 2.000 habitants. En revanche, ces prêts ont été plafonnés à un montant de 50.000 F, auquel pourra s'ajouter éventuellement un prêt à un taux non bonifié.

Un régime spécial a été conservé pour les prêts complétant les subventions attribuées pour la construction de bâtiments d'élevage, qui seront affectés du taux de 4,50 % jusqu'au 31 décembre 1970.

Des décrets en cours d'examen au Conseil d'Etat vont d'autre part relever de 3 à 4,50 % le taux des prêts fonciers à long terme, assortis du plafond de 150.000 F, et instituer un nouveau régime de prêts fonciers à 7 % compris entre 150.000 et 300.000 F, et à taux non bonifiés au-delà de ce montant.

Les prêts à long terme aux collectivités servant à financer les travaux d'équipement rural seront consentis au taux de 4 ou 5 %, avec un taux moyen pondéré de 4,50 %, au lieu de 3 % jusqu'ici.

La hausse du coût des prêts à moyen terme spécial, qui intéressent notamment les jeunes agriculteurs, a été limitée à un point (de 3 à 4 %). Enfin, les prêts spéciaux à moyen terme consentis dans le cadre du régime « rapatriés » restent assortis comme par le passé du taux de 3 %.

La croissance rapide des investissements hôteliers a été particulièrement encouragée par les pouvoirs publics, les crédits pour l'attribution de prêts aux promoteurs étant passés en quelques années de 155 à 260 millions de francs par an. Les nouvelles conditions du tourisme actuel (voyages organisés, villages de vacances, prochaines perspectives de mise en exploitation d'avions gros porteurs) ont conduit à accroître l'effort des pouvoirs publics pour aider à la création d'unités hôtelières répondant aux exigences et aux dimensions modernes, et à mieux diriger cet effort en introduisant, dans l'octroi de cette aide, de meilleurs critères de sélectivité.

L'aide en faveur des rapatriés d'Algérie réinstallés dans des professions indépendantes s'est poursuivie par l'octroi de compléments de subventions et de prêts complémentaires; un régime particulier de « prêt de campagne » garantis par l'Etat a, à partir d'avril 1969, particulièrement répondu aux besoins nés des difficultés qu'éprouvaient les rapatriés réinstallés dans l'agriculture. Diverses solutions étudiées en cours d'année pour résoudre les problèmes à plus long terme qui se posaient à eux ont conduit la Direction du Trésor à étudier, puis à accepter le principe d'un moratoire des dettes contractées par les rapatriés, en vue de leur réinstallation, auprès d'organismes de crédit ayant passé à cet effet des conventions avec l'Etat, ainsi qu'à admettre la mainlevée des sûretés dont ces emprunts étaient assortis. Un projet de loi déposé en ce sens par le Gouvernement doit être discuté au cours de la prochaine session parlementaire.

III. — Affaires internationales.

L'activité du service des affaires internationales depuis le mois de septembre 1968 peut être résumée sous trois rubriques principales :

- trésorerie en devises et balance des paiements ;
- problèmes monétaires internationaux ;
- coopération économique et financière avec l'étranger.

1° *L'évolution de la trésorerie en devises et de la balance des paiements.*

Les avoirs de change du secteur public qui avaient déjà subi une réduction importante pendant les événements de mai et juin 1968, ont encore fortement diminué depuis le mois de septembre 1968. Une partie importante de cette diminution a été enregistrée pendant le quatrième trimestre de 1968 et s'explique par les sorties exceptionnelles de capitaux qui se sont produites au cours de la crise monétaire internationale du mois de novembre.

Le rétablissement d'un contrôle des changes rigoureux le 24 novembre 1968 a permis de limiter étroitement les sorties de capitaux depuis lors.

De ce fait, au cours du premier semestre de 1969, les mouvements de capitaux ont laissé un léger excédent.

Cependant, les réserves publiques de change ont continué à diminuer pendant les six premiers mois de cette année. Cette diminution s'explique par l'évolution défavorable des transactions réelles sur biens et services et notamment par l'accroissement du déficit des échanges commerciaux. En effet, le taux de couverture du commerce avec l'étranger a très sensiblement diminué pendant cette période pour laquelle il a été de 83,4 % contre 89 % pour l'ensemble de l'année 1968.

C'est dans ces circonstances que le Gouvernement a décidé le 8 août de modifier la parité du franc. A la suite de cette opération, la nouvelle parité du franc est de 0,16 grammes d'or fin, soit 5,55419 francs pour un dollar des Etats-Unis. Cette décision a été accompagnée d'un ensemble de mesures visant à permettre un retour rapide à l'équilibre de nos comptes extérieurs. Enfin, pour renforcer dans l'immédiat les réserves de change, le Gouvernement s'est assuré de nouveaux concours de la part de banques centrales étrangères à concurrence de 600 millions de dollars et a décidé d'utiliser ses droits de tirage conditionnels sur le Fonds monétaire international qui s'élèvent à 985 millions de dollars.

2° *Les problèmes monétaires internationaux.*

L'équilibre monétaire international a été gravement perturbé depuis le mois de septembre 1968 par les deux crises internationales de novembre 1968 et de mai 1969 qui ont atteint une ampleur exceptionnelle. Les incertitudes relatives à la parité du deutsche mark sont essentiellement à l'origine de ces deux crises. Cependant le climat d'incertitude monétaire a été également entretenu par les tensions qui se sont manifestées sur le marché de l'Euro-dollar en raison des ponctions qu'y opèrent les filiales des banques américaines, de la persistance du déséquilibre de la balance des paiements des Etats-Unis et de la situation toujours précaire des finances extérieures de la Grande-Bretagne.

C'est dans ce climat que se sont poursuivis les travaux relatifs à la réforme du système monétaire international, qui ont porté notamment sur la mise en œuvre des droits de tirage spéciaux et la revision des quotes-parts au Fonds monétaire international.

L'amendement aux statuts du Fonds portant création d'une nouvelle facilité fondée sur des droits de tirage spéciaux est entré en vigueur le 28 juillet 1969.

La prochaine assemblée annuelle du Fonds monétaire doit se prononcer sur le montant des droits de tirage à créer au cours des trois prochaines années.

Des négociations préliminaires ont par ailleurs été engagées en vue d'une augmentation des quotes-parts au Fonds monétaire dans le cadre de la revision quinquennale prévue par les statuts du Fonds.

3° Coopération économique et financière avec l'étranger.

Le développement des activités de coopération économique et financière s'est poursuivi en 1968-1969 tant dans le cadre du marché commun que sur le plan de l'aide aux pays en voie de développement.

Dans le cadre de la C. E. E. deux séries de décisions essentielles ont été prises dans ces domaines, l'une concernant la coordination des politiques économiques et monétaires entre les pays du Marché commun, l'autre le renouvellement des conventions entre la Communauté et certains pays associés.

Sur le plan interne, le Conseil des Ministres a examiné le 17 juillet 1969 le « memorandum Barre » relatif à la coordination des politiques économiques à moyen terme, à l'institution de consultations préalables entre les Six pour toutes les mesures de politique économique susceptibles d'avoir une incidence importante sur l'économie des Etats partenaires et à la mise en place d'un mécanisme monétaire à court terme et à moyen terme. Le Conseil a adopté une procédure de consultation préalable à court terme et a donné un accord de principe pour la mise en œuvre d'un mécanisme de soutien monétaire à court terme.

Sur le plan des relations extérieures de la Communauté, une deuxième convention associant les Etats de la C. E. E. à dix-huit Etats africains et malgache a été signée à Yaoundé le 29 juillet. Cette convention prévoit l'octroi par les pays de la C. E. E. d'une aide de 1.000 millions de dollars jusqu'au 31 janvier 1975.

D'autre part, des négociations se poursuivent actuellement en vue du renouvellement pour cinq ans du protocole financier C. E. E.-Turquie, conclu dans le cadre de la convention d'association avec ce pays, qui expire le 30 novembre 1969.

Comme les années précédentes, le montant net de l'aide française aux pays en voie de développement a dépassé, en 1968, l'objectif de 1 % du revenu national. Il a atteint 1,56 % du produit national brut, référence retenue par la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement tenue à New Delhi en février 1968.

La politique d'aide française a été marquée par de nouveaux développements tant sur le plan multilatéral que sur le plan bilatéral. Sur le plan multilatéral, la France a participé aux discussions des rapports sur la stabilisation des cours des matières premières établis par le F. M. I. et par la B. I. R. D., en application des résolutions votées à l'initiative de la France et des Etats africains et malgache par les assemblées générales de ces deux Institutions à Rio-de-Janeiro en 1967 et à Washington en 1968.

Enfin, des accords bilatéraux ont été négociés avec de nombreux pays étrangers pour l'ouverture des crédits destinés à permettre le financement et l'achat par ces pays de marchandises et de biens d'équipement français.

ANNEXE II

L'ACTIVITE DE LA DIRECTION DE LA PREVISION EN 1969

Au cours des douze mois écoulés, l'activité de la Direction de la Prévision, quoique restant consacrée pour l'essentiel à des travaux de prévision à court et moyen terme, a également été orientée dans une mesure importante vers des travaux méthodologiques et de recherche sur l'organisation et le rendement des services administratifs, sur les problèmes de centralisation et d'exploitation de l'informatique et sur ceux relatifs aux modèles de projection économique.

I. — L'élaboration de prévisions globales ou relatives à certains agrégats et l'étude des effets sur l'économie des mesures prises ou envisagées par le Gouvernement dans le cadre de sa politique à court et moyen terme restent les activités principales de la Direction.

En ce qui concerne le court terme, l'élaboration de prévisions et la recherche de politique appropriées à la situation ont été poursuivies à partir de la confection de plusieurs comptes prévisionnels et budgets exploratoires établis pour les années 1969 et 1970 à l'occasion de la préparation de la Commission des Comptes de la Nation du printemps (finalement ajournée par suite des circonstances politiques), puis de la session d'automne qui se tiendra fin octobre et au cours de laquelle le rapport économique et financier et son annexe, préparés dans le cadre du projet de loi de finances et, à ce titre communiqués au Parlement, seront présentés aux commissaires.

La Direction a été amenée, par ailleurs, à étudier avec différentes autres directions, et notamment celle du Trésor, les conséquences de la dévaluation du franc.

C'est en coopération avec une autre direction technique, la Direction générale des impôts, qu'elle avait étudié les implications du relèvement des taux de la T.V.A. et de la suppression de la taxe sur les salaires et qu'elle évalue depuis quelques mois les modalités éventuelles d'une réforme de l'I.R.P.P. et les effets probables de certains aménagements de la T.V.A.

Elle poursuit d'autre part au sein de la Commission de Bruxelles et avec les représentants des services homologues des administrations économiques et financières des pays membres de la C.E.E. des études sur la concertation des politiques conjoncturelles et l'harmonisation des objectifs à moyen terme.

Dans le domaine des prévisions à moyen terme, la Direction coopère également de façon très active avec les administrations publiques concernées par la préparation du VI^e Plan. Outre sa participation aux travaux de la commission de l'économie générale et du financement, de celle de l'information économique et d'un certain nombre de commissions dites « verticales », elle est amenée, comme lors de l'élaboration du Plan précédent, à assurer cette année la coordination de l'ensemble des travaux de préparation du VI^e Plan effectués par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Elle a contribué, d'autre part, à la mise au point effectuée par la division des programmes de l'I.N.S.E.E., d'un modèle physico-financier qui permet de formaliser un certain nombre de relations-clés du système économique en vue de projections à moyen terme. Les relations les plus importantes incorporées au modèle incluent la fixation du niveau du salaire moyen en fonction du niveau

général des prix et d'un indicateur de détente sur le marché du travail, la détermination de la consommation des ménages par produit (qui fait intervenir les indices de prix des produits consommés) et le calcul des échanges commerciaux avec l'extérieur qui fait jouer un rôle important à des indicateurs de compétitivité (indices des prix français par rapport aux indices de prix étrangers en particulier). Cette formalisation doit faciliter la construction des équilibres prévisionnels de la période du VI^e Plan.

Mais la Prévision a aussi entrepris des études plus précises, dans des secteurs déterminés touchant le développement à moyen terme. Elle a ainsi élaboré un modèle relatif aux perspectives économiques et financières des entreprises publiques et a apporté une contribution importante aux travaux de la commission de financement de l'énergie.

II. — Cette contribution à la préparation des perspectives de développement économique, globales ou sectorielles a été rendue possible par les progrès de l'analyse méthodologique accomplis dans un passé très récent.

En vue de contribuer efficacement à la solution des problèmes nouveaux qui se posent et vont se poser aux administrations économiques, la Direction s'efforce de poursuivre et même d'amplifier cet effort méthodologique. C'est ainsi qu'un nouveau modèle de prévision économique à court terme, dont la mise au point est achevée, permet de calculer à partir d'un jeu d'hypothèses de départ les budgets économiques d'une série d'années successives. Cette dynamisation va permettre d'utiles comparaisons avec les prévisions dégagées par le Commissariat général du Plan pour l'année terminale du Plan.

Les recherches entreprises dans le cadre de l'opération de « rationalisation des choix budgétaires » (R.C.B.) se développent rapidement. La Direction s'efforce de mettre au point des méthodes permettant, soit d'éclairer les choix, par la hiérarchisation des objectifs poursuivis et par la prise en compte aussi exhaustive que possible des coûts et avantages liés à la décision, soit d'améliorer la gestion des services administratifs, par la programmation des moyens disponibles et le développement des techniques modernes de contrôle. Ces recherches ont été le plus souvent poursuivies dans le cadre d'études-pilotes, menées par des équipes généralement interministérielles et choisies en raison de leur intérêt national et pédagogique. C'est ainsi qu'ont été conduites, en collaboration avec le Ministère de l'Équipement, des études sur la sécurité routière et la rénovation urbaine.

La Direction de la Prévision considère en effet comme une de ses responsabilités essentielles de promouvoir des méthodes rationnelles de choix et de gestion, non seulement au sein du Département mais dans l'ensemble de l'Administration. Elle l'assume notamment en apportant son conseil aux équipes R.C.B. des autres départements ministériels et en organisant des stages d'initiation s'adressant non seulement aux administrateurs et aux « ingénieurs-économistes » en fonction dans les ministères mais aussi, parfois, aux Directeurs d'administration centrale eux-mêmes.

Cet effort de perfectionnement des méthodes d'analyse et de prévision s'accompagne du développement de l'emploi des techniques, d'informatique pour la conduite des calculs et l'élaboration des prévisions elles-mêmes. Des essais de traitement de l'information à distance et d'utilisation de consoles de visualisation méritent, à cet égard, d'être mentionnés.

L'ensemble des activités de la Direction tend donc à se développer régulièrement, et met un accent tout particulier sur la coopération avec d'autres Services et Départements ministériels afin d'améliorer les analyses et les prévisions économiques, et de faire progresser les recherches méthodologiques visant à la modernisation des moyens et des actions de l'administration française.

ANNEXE III

COMPARAISON ENTRE LES MOYENS DONT DISPOSE LA DOUANE FRANÇAISE ET CEUX DE SES HOMOLOGUES EUROPEENS

Si l'on veut comparer les moyens de l'Administration française des Douanes et ceux de ses homologues européens il est nécessaire tout d'abord de déterminer celles des Administrations des Douanes qui, en Europe, ont une mission et une importance comparables. La comparaison avec les administrations hollandaise, belge ou luxembourgeoise ne permettrait pas de conclure d'une manière satisfaisante; en ce qui concerne les Pays-Bas, le caractère traditionnel de l'économie hollandaise, basée avant tout sur le commerce et le transit, a conféré à la Douane une conception très particulière de sa mission, les dimensions mêmes de la Belgique et du Luxembourg posent le problème des moyens en des termes simplifiés. Il semble donc que la comparaison doive se limiter à la République fédérale d'Allemagne et à l'Italie. Sans doute des enseignements auraient-ils pu être tirés d'une étude portant également sur la Grande-Bretagne et peut-être l'Espagne, mais les résultats d'une enquête lancée depuis plusieurs mois à propos de ces deux pays ne nous sont pas encore parvenus.

*
* * .

Les moyens en personnel.

	FRANCE	R. F. A.	ITALIE
Effectifs totaux.....	17.762 au 1 ^{er} janvier 1969.	35.228	45.000 environ.
Assiette recouvrement et entrepôts.	11.237	24.920	5.200
Surveillance	6.525	10.308	40.000 environ.

Les moyens matériels.

	FRANCE	R. F. A.	ITALIE
Terrestres :			
Autos	1.210	2.524	2.050
Motos	244	»	2.200
Maritimes :			
Vedettes	82	133	150
Aériens :			
Avions	2	»	5
Hélicoptères	2	»	30
Transmission :			
Télex	Equipement en cours 40 % réalisé.	Tous services équipés par tous moyens.	Tous services équipés par tous moyens.
Radio V. H. F.			
Radio B. L. U.			

A ces éléments chiffrés il faut ajouter :

1. — Que la Douane allemande est très fortement implantée à l'intérieur du pays où elle a la charge des accises.

2. — Que les chiffres de l'administration italienne comprennent la Douane et la Garde des Finances qui exerce une mission plus vaste au sein du Ministère italien des Finances.

ANNEXE IV

ACTIVITE DU CENTRE NATIONAL DU COMMERCE EXTERIEUR

L'activité des services du Centre national du commerce extérieur, en 1968 et 1969, et le programme pour 1970 sont décrits dans la présente note sous huit rubriques qui correspondent chacune aux principaux secteurs d'intervention de l'établissement :

- recherche économique ;
- information commerciale et administrative ;
- information et animation agricoles ;
- programmes et opérations ;
- propagande économique à l'étranger ;
- action régionale ;
- presse et relations publiques ;
- groupe de contact « Commerce extérieur-Marine marchande ».

Il convient en outre de rappeler que le C. N. C. E. participe très étroitement à l'orientation de divers organismes d'expansion économique : Comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger, Moniteur du commerce international (M. O. C. I.), Comités Franc-Dollar, Franc-Sterling, Franc-Europe de l'Est, Franc-Extrême-Orient, Chambres de commerce françaises à l'étranger et Société pour la propagande en faveur de l'exportation des produits agricoles (S. O. P. E. X. A.), et qu'il coopère largement dans le domaine de la formation et du perfectionnement aux activités de l'Institut de commerce international.

Recherche économique.

I. — ETUDES PROSPECTIVES SUR LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

L'objectif du Groupe d'études prospectives sur les échanges internationaux est d'étudier le plus systématiquement possible l'environnement international, actuel et futur, pour mieux y insérer l'économie française et éclairer de ce fait les travaux de planification française à moyen et long terme.

Ce travail s'effectue à deux niveaux :

- au premier, très global, sont élaborées des esquisses prospectives internationales ;
- au second, sont examinées les politiques des principaux centres de décision industriels du monde occidental (environ 500 grandes firmes internationales).

Analyses des mécanismes d'échanges.

Au cours de l'année 1968-1969 ont été réalisées :

- la formalisation du modèle général ;
- l'élaboration et la formalisation d'un sous-modèle de prix, permettant de déterminer des hypothèses de prix par branche pour neuf pays industriels, pour 1970 et 1975 ;
- l'étude d'une éventuelle méthode de prévision des flux de capitaux à moyen terme.

Au cours de l'année 1970, après avoir formalisé le modèle général à moyen terme comprenant six sous-modèles, sera élaboré un modèle de prévision à court terme découlant du précédent.

Analyses prospectives par zone.

L'essentiel des travaux effectués en 1968-1969 par cette cellule sur les économies de l'Est européen, de la Chine, du Japon, des U. S. A. et du Royaume-Uni se poursuivra en 1970.

Esquisses prospectives d'ensemble.

a) Etablissement d'hypothèses 1970-1975.

Populations actives. — Investissements. — Productivité. — P. N. B. — Niveaux de rémunérations salariales (en liaison avec un groupe de travail composé de membres de la direction des prévisions, de l'Institut national de la statistique et des études économiques et du Commissariat général du Plan).

b) Esquisses 1970-1975.

Deux esquisses prospectives 1975 ont déjà été mises au point en 1968-1969. D'autres seront effectuées en 1970 à la demande du Commissariat général du Plan d'équipement.

c) Esquisses 1985.

Des études préliminaires pour préparer les esquisses 1985 seront réalisées.

Etudes sur les 500 firmes.

Après avoir constitué des dossiers sur les principales firmes internationales, on étudiera leur comportement à venir au moyen de modèles de simulation.

II. — INFORMATION SUR LES ÉCONOMIES ÉTRANGÈRES

Compte tenu des lacunes considérables que présente en France l'information statistique sur les économies étrangères et notamment dans le domaine des produits industriels, il est apparu nécessaire de créer au C. N. C. E. une Unité d'information économique chargée de réunir et de traiter les données chiffrées disponibles, aux fins de jeter un pont entre les travaux des administrations, surtout préoccupées d'analyses globales, et les besoins des entreprises, surtout orientées vers des études de marchés très spécifiques. C'est donc au niveau de groupes de produits relativement détaillés que se situe la tâche entreprise.

Progressivement mise en place au cours du deuxième semestre 1968, l'U. I. E. pourra présenter, vers la fin 1969, les premiers résultats de ses recherches qui, à titre d'expérience, portent sur la construction électrique dans les principaux pays de l'O. C. D. E.

Dans un premier temps, l'U. I. E. s'est efforcée de rassembler le maximum d'informations détaillées et d'étudier la méthodologie statistique utilisée dans chaque pays. Savoir comment sont établies les statistiques, constitue en effet, une étape indispensable à l'interprétation correcte des données. Cette étape est actuellement en voie d'achèvement et concerne les dix pays les plus importants.

Ces éléments de base une fois connus, l'U. I. E. a procédé à un long travail de nomenclature qui a permis de dégager des groupes de produits homogènes identiques pour tous les pays. La construction électrique a ainsi été divisée en vingt-cinq

sous-branches (groupes de produits significatifs) comparables de pays à pays. Les données relatives à ces sous-branches portent sur la production, les importations, les exportations et les consommations apparentes et ceci sur une série de cinq années.

Ainsi, se trouvent réunies :

- d'une part, les données brutes les plus détaillées, recueillies dans les pays ;
- d'autre part, des données regroupées en sous-branches homogènes et donc comparables de pays à pays.

Ces informations qui touchent les produits sont complétées, pour le secteur étudié, par toutes les statistiques d'activités nécessaires à l'analyse des facteurs de production (salaires, heures travaillées, investissements, etc.) et aux calculs de productivité.

L'ensemble constitue un appareil qui, constamment mis à jour, permettra, pour la première fois, de procéder à une analyse des activités de la construction électrique sur un plan international.

Mettant en évidence les interdépendances entre phénomènes économiques (production, échanges et facteurs de production), ces études devraient déboucher sur un examen prospectif des grands marchés internationaux et, par là même, éclairer les responsables du commerce extérieur.

*

* *

Information commerciale et administrative.

La Direction de l'information commerciale et administrative (D. I. C. A.) regroupe les services suivants :

- Renseignements commerciaux (S. R. C.) ;
- Réglementation administrative (S. R. A.) ;
- Documentation centrale et fichier (S. D. O.).

Au cours de l'année 1969, la D. I. C. A. poursuit sa mission traditionnelle d'information de l'entreprise, en s'efforçant notamment d'améliorer la qualité et l'actualité des renseignements fournis grâce à une plus étroite collaboration avec les organismes également dispensateurs d'information économique (banques) et services étrangers (O. B. C. E., B. F. A.). Mais les efforts essentiels tendent vers une amélioration de la connaissance de l'entreprise pour pouvoir mieux apprécier les besoins et les aptitudes des candidats à l'exportation, ainsi que leur chance de succès sur les marchés étrangers. L'information sur l'entreprise en vue de rendre mieux adaptée et plus efficace l'information pour l'entreprise conduit la D. I. C. A. à amorcer un programme de recensement de la clientèle potentielle du C. N. C. E. (cf. fichier entreprises françaises et exploitation sur ordinateur de la carte exportateur).

Ce programme sera poursuivi au cours des années 1970 et suivantes. Il implique une collaboration plus étroite, en particulier avec les Douanes.

SERVICE DES RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX (S. R. C.)

La mission des neuf bureaux géographiques est de :

- fournir, à la demande, des renseignements sur les marchés étrangers dans les domaines commercial et industriel ;
- diffuser dans les professions les demandes étrangères de produits industriels français, faire connaître les projets d'équipement et les appels d'offres en vue d'adjudications ;
- établir des notices et des « fiches express » par pays.

Activités du 1^{er} juillet 1968 au 30 juin 1969 :

Réception de 44.029 lettres formulant des demandes.

Expédition de 62.424 lettres répondant à des demandes écrites ou téléphoniques.

Diffusion de 6.816 demandes étrangères.

Edition ou réédition de 27 notices à l'usage des exportateurs et de 38 fiches express.

Diffusion de 5.832 projets d'appels d'offres par le bureau des adjudications qui a également reçu 3.110 demandes de cahiers des charges.

Chacun des neuf bureaux géographiques collabore avec d'autres services du C. N. C. E. pour les activités moyennes : organisation ou participation à des manifestations à l'étranger, à des missions industrielles et commerciales, réceptions de personnalités.

En outre, le bureau des exportations culturelles dans le cadre de sa mission générale tendant à :

— l'information des professionnels (artistes, galeries d'art) sur les marchés extérieurs ;

— l'information des postes d'expansion économique, a considérablement développé ses activités de promotion des exportations par expositions-ventes : expositions itinérantes au Canada et aux U. S. A.

Programme des manifestations prévues :

Décembre 1969 : Exposition Manchester.

Début 1970 : Exposition en Suisse avec le concours des grands magasins.

Activités du bureau de promotion des exportations des pays en voie de développement :

Liaison avec le Centre de commerce international C. N. U. C. E. D. - G. A. T. T.

Assistance aux organismes d'expansion commerciale des pays en voie de développement dans les domaines de : l'information sur le marché français, la mise en relations commerciales, la formation aux méthodes du commerce extérieur.

Assistance aux Gouvernements de Tunisie et de l'Inde.

Projet de création d'une école pour la formation de cadres aux techniques modernes de l'exportation en faveur des pays francophones d'Afrique.

SERVICE DES RÉGLEMENTATIONS ADMINISTRATIVES (S. R. A.)

Ce service centralise et tient à jour une documentation sur les diverses réglementations applicables à l'ensemble des produits tant en France (à l'importation et à l'exportation) qu'à l'entrée dans les pays étrangers.

La fourniture de renseignements cas par cas (par écrit, mais surtout par téléphone ou télex) aux entreprises, organisations professionnelles, banques, transitaires et autres auxiliaires du commerce extérieur, ainsi qu'aux délégations régionales du C. N. C. E., est la forme d'activité du S. R. A. la plus importante. Le niveau de cette activité et la nature des questions posées sont largement fonction de l'actualité réglementaire. C'est ainsi que, du 1^{er} juillet 1968 au 30 juin 1969, le S. R. A. a été particulièrement interrogé sur :

— les nouveaux régimes néerlandais et allemands de la T. V. A. ;

— les droits de douane applicables dans un certain nombre de pays à la suite de la première réduction des taux résultant du Kennedy Round ;

— le régime du dépôt préalable à l'importation en Grande-Bretagne ;

- l'achèvement de l'union tarifaire entre les pays de la C. E. E. et l'application des règlements communautaires en matière d'harmonisation ;
- les mesures françaises de contrôle des changes et d'encadrement du crédit ;
- les groupements d'intérêt économique et sociétés conventionnées.

Dans le domaine de la vulgarisation, l'activité du S. R. A. comporte, d'une part, la diffusion par la voie du M. O. C. I. de nombreux communiqués donnant des informations au « jour le jour » sur les principales modifications réglementaires ; d'autre part, la tenue à jour d'une « documentation de base » sur la réglementation du commerce extérieur (ouvrage édité par le M. O. C. I. et vendu par abonnement) ; enfin, la publication de notices documentaires sur un certain nombre de questions qui intéressent les entreprises exportatrices.

C'est ainsi qu'ont été éditées ou rééditées :

- dans le domaine de la réglementation française, sept notices de la série B (dont un « aide-mémoire » des principales facilités accordées à l'exportation et pour l'implantation des entreprises françaises à l'étranger) ;
- dans le domaine des réglementations étrangères :
 - 10 notices de la série C (en collaboration avec le S. P. A.) à l'usage des exportateurs de vins et spiritueux ;
 - 22 notices de la série D « Documents d'expédition » ;
 - 16 notices de la série E « Charges fiscales à l'importation dans divers pays étrangers ».

SERVICE DE DOCUMENTATION (S. D. O.)

L'effort a porté essentiellement sur :

- l'aménagement de la bibliothèque et de la salle de lecture ;
- l'amélioration des sources d'information de la sélection documentaire (abonnement à des périodiques étrangers).

Evolution des fonds :

- Ouvrages entrés : 804 ; total actuel : 5.116 ;
- périodiques français et étrangers analysés systématiquement : 584.

Catalogue.

Environ 5.000 fiches incorporées dans les fichiers.

Communication de la documentation.

Outre l'accueil des visiteurs en nombre croissant et les réponses aux questions posées par téléphone, la Documentation centrale a effectué les tâches suivantes :

- Enquêtes : 346 ;
- Recherches bibliographiques faites à partir du fichier des analyses : 600 ;
- Photocopies : environ 9.000 pages ;
- Dossiers d'actualité ouverts : 28 ;

Sélection documentaire :

- Création de 7.000 fiches ;
- Nombre de bulletins parus : 20 ;
- Tirage : 450.

Fichier « Entreprises françaises ».

Les efforts ont porté sur la diversification des sources de renseignements pour recueillir les informations les plus variées et les recouper.

- Fournitures d'informations sur les entreprises françaises :

L'éventail des « clients » intéressés par les informations que peut fournir le fichier « Entreprises françaises » s'est également élargi. Les demandes de renseignements touchent, en outre, plus fréquemment le dynamisme des entreprises, ce qui implique, pour les agents du fichier, une connaissance personnelle des firmes recensées.

— Recherche de fabricants français susceptibles de répondre aux propositions d'affaires étrangères :

C'est l'activité la plus classique de ce service, qu'il s'agisse de recherches par marque ou de recherches par produit.

Si l'on ne considère que les demandes provenant de l'étranger et transmises par l'intermédiaire du S. R. C., on peut constater que, du 1^{er} juillet 1968 au 30 juin 1969, le S. D. O./E. F. a traité 6.816 enquêtes portant sur 17.000 produits environ.

Bureau d'analyse programmation.

L'exploitation sur ordinateur des titulaires 1967 de la carte d'exportateur a été entreprise, en 1968, avec la coopération de la Société Bull General Electric. Elle a été terminée en janvier 1969. Le C. N. C. E. possède donc désormais un fichier sur bande magnétique des titulaires de la carte d'exportateur avec quatre entrées : raison sociale, localisation géographique du siège social, pays destinataire des exportations, produits exportés.

L'exploitation au titre 1968-1969 se poursuit. La programmation améliorée permettra d'obtenir les listes des exportateurs par produit et pays de destination, ainsi que la liste des firmes exportatrices par département.

Renseignements de notoriété sur les firmes étrangères.

Le total des demandes d'enquêtes sur les firmes étrangères reçues directement au C. N. C. E. du 1^{er} juillet 1968 au 30 juin 1969 est de 12.472, celui des fiches délivrées de 17.323.

*

* *

Information et animation agricoles.

Dans le domaine de l'information et de l'animation agricoles, le C. N. C. E. s'est efforcé en 1968/1969, à partir d'une collecte de renseignements de plus en plus systématique sur les marchés acheteurs et concurrents ainsi que sur les structures, de faire prendre conscience aux entreprises et à leurs groupements de la nécessité de s'organiser, tant sur le plan de la production que de la commercialisation, en vue de l'exportation.

L'action a donc porté sur deux plans :

I. — INFORMATION

Des exportateurs.

Analyse d'environ 400 périodiques français et étrangers, des rapports des conseillers commerciaux, attachés agricoles et chargés de mission en vue de relever les caractéristiques concrètes des marchés. Cette somme d'information s'est traduite en 1968/1969 par :

La publication de 35 études de marché (6 concernant les circuits de distribution, 4 les fruits et légumes, 3 les produits laitiers, 11 les produits animaux, 4 les vins,

3 les céréales, les plants et les fleurs, 4 les conserves). Le programme qui se poursuit comprend encore 25 études actuellement en cours ou devant être entreprises durant le deuxième semestre 1969.

La publication de 9 bulletins agricoles, mensuels ou hebdomadaires (tirage 1.200 à 1.400 exemplaires) concernant des secteurs de produits déterminés et fournissant des données statistiques, l'évolution des stocks de notre production dans les principaux pays étrangers acheteurs ou concurrents, les réglementations ;

Publication de 300 notes documentaires, soit en annexe des bulletins, soit en fascicules séparés pour les produits non traités par ces derniers ;

Publication à 500 exemplaires d'un ouvrage annuel sur le commerce extérieur français des produits agricoles et alimentaires ;

Participation à une cinquantaine de journées d'études et manifestations professionnelles.

Missions professionnelles :

- 39 missions françaises à l'étranger (au total 211 personnes) ont permis à des professionnels de divers secteurs d'étudier sur place les problèmes techniques et commerciaux qui se posent pour les produits de leur branche ;
- 93 missions étrangères (au total 973 personnes) ont été reçues en provenance des pays de la C. E. E. et également d'autres pays européens, d'Amérique centrale et d'Amérique latine, du Moyen-Orient et du Japon.

Programme 1970.

L'expansion agricole conjuguée avec l'organisation communautaire progressive des marchés des produits agricoles condamne à une attitude permanente d'anticipation et rend l'information économique et commerciale plus nécessaire que jamais à l'orientation des productions et à la gestion des marchés.

Les besoins d'information tant des producteurs et des exportateurs que des services chargés de définir et de gérer la politique agricole se multiplient.

Le cahier des charges de l'information devient plus précis, plus exigeant, plus ambitieux ; il s'étend aux dimensions mondiales.

Pour faire face à cette situation, le Secteur agricole se propose de développer en 1969-1970 les deux formes d'action qu'il exerce déjà :

- celle d'information sur les marchés étrangers.
- celle de la promotion des exportations (animation).

A cet effet, il devient nécessaire de renforcer ses services à Paris et à l'étranger.

Il s'agit, à la centrale, d'améliorer l'information sur les relations commerciales par zones économiques ainsi que d'analyser les structures agricoles, industrielles et commerciales les plus aptes à renforcer, par référence aux données recueillies à l'étranger, l'aptitude concurrentielle des entreprises françaises.

Publication de plaquettes et de guides, notamment pour l'économie laitière.

Des importateurs.

Mise à jour de « répertoires des exportateurs français » (pour 5 secteurs) diffusés aux importateurs étrangers par l'intermédiaire de conseillers commerciaux.

Des professionnels.

Enquêtes particulières. Mise en rapport des importateurs et exportateurs grâce au fichier des producteurs.

II. — ANIMATION

Participation à des groupes de travail interministériels.

Ministère de l'Agriculture.

Commission supérieure de la qualité ;

Commission des structures ;

Comité interprofessionnel des fruits et légumes ;

Commission et conseil interprofessionnels de l'Institut des vins de consommation courante ;

Groupe de travail sur des problèmes particuliers (fruits) ;

Consultations sur des problèmes de politique commerciale.

Gestion du label d'exportation. Mise en vigueur d'un système de concession de marque conclu entre l'exportateur et le C. N. C. E. (150 contrats conclus en 1968-1969).

Direction des relations économiques extérieures (D. R. E. E.).

Contribution à l'établissement des perspectives 1969 des échanges extérieurs français de produits agricoles et alimentaires.

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.).

Participation aux réunions du conseil de direction du F. O. R. M. A. dont le chef du service des produits agricoles est membre.

Société pour la propagande en faveur de l'exportation des produits agricoles (S. O. P. E. X. A.).

Collaboration étroite dans le cadre des clubs d'exportateurs.

Le C. N. C. E. s'efforcera, comme par le passé, d'orienter les professionnels vers des débouchés nouveaux, mais également de réaliser des études de plus en plus précises sur le plan de la promotion commerciale en utilisant au maximum les procédés d'enquêtes par sondage, tant au stade distribution qu'à celui de la consommation (attitude et réaction des consommateurs, évolution des goûts, etc.).

Au titre du premier semestre 1970, les études qui seront réalisées seront fonction du programme qui sera établi en novembre prochain avec les administrations, le F. O. R. M. A. et les professionnels.

Il faut souligner que les conditions de rémunération auxquelles le Centre est soumis rendent difficiles — à la limite impossible — l'attachement et le recrutement du personnel requis.

*

* *

Programmes et opérations.

Les interventions de la Direction des programmes et opérations ont été orientées pour l'essentiel autour de la notion d'assistance individualisée dispensée à des entreprises volontaires pour un effort systématique à l'exportation et offrant les gages d'un développement satisfaisant.

Cette assistance consiste essentiellement à aider l'entreprise à dégager ses objectifs à l'exportation, compte tenu des moyens dont elle dispose, à esquisser un programme d'étude, de prospection, d'implantation et de promotion sur les marchés extérieurs, et à appliquer, pour l'exécution de ce programme, des méthodes de gestion et d'action satisfaisantes. Un quasi-contrat lie l'entreprise au C. N. C. E. pendant les deux ou trois années nécessaires à la réalisation des premiers objectifs.

Au 15 juillet 1969, le nombre d'entreprises retenues pour l'application de cette nouvelle formule d'assistance s'élevait à 137 réparties entre 19 secteurs professionnels.

Il convient d'ajouter que la D. P. O. assiste également un certain nombre de groupements de firmes exportatrices, clubs d'association plus ou moins larges. Elle réalise pour leur compte des actions diverses qui visent à atteindre les objectifs fixés à l'exportation. Ces groupements se répartissaient le 15 juillet 1969 entre 11 secteurs de la production.

30 études de marché ont ainsi été éditées ou entreprises au cours des 12 derniers mois.

On doit noter une forte concentration des études sur l'Europe occidentale (Italie, Allemagne, Grande-Bretagne, Pays Scandinaves, Pays-Bas) et le Japon.

Ces travaux d'analyse détaillée de la demande, de la concurrence et de la distribution dans les secteurs considérés constituent, pour une bonne part, la base préalable d'actions de prospection et d'implantation commerciales avec les entreprises commanditaires.

Prospecteurs commerciaux.

A la suite des études de marché précitées, une quinzaine de prospecteurs opérant dans les pays où se déroulent les actions de la D. P. O., procèdent en permanence à des tests de produits, à la recherche du système de distribution adéquat et au guidage de la politique commerciale de chaque entreprise ou groupements d'entreprises assistés. Quelques 200 dossiers ont ainsi été traités pendant l'année de référence.

Stagiaires.

L'accroissement du nombre de stages et leur diversification pour répondre à des besoins d'enquête à différents niveaux, s'est accentuée en 1968 et en 1969. Le chiffre des stagiaires, de 76 en 1968, est passé à 83 en 1969 ; le mouvement de décentralisation s'est confirmé et des stages sont désormais organisés périodiquement sous l'égide des Conseillers commerciaux en province (Lyon, Nancy, Rennes, Lille et Bordeaux).

Missions industrielles à l'étranger.

Une vingtaine de missions comprenant au total une centaine d'industriels opérant pour leur compte ou pour compte commun ont fait l'objet d'un soutien de la D. P. O. :

- missions d'études préliminaires ;
- missions de prospection commerciale ;
- mission « d'entretien » ayant pour objectif la surveillance de réseaux de ventes sur l'appui d'actions promotionnelles.

Invitations étrangères en France.

Si l'année 1968 a été marquée par un recul sensible des missions et personnalités étrangères invitées et accueillies en France, surtout en raison des événements de mai-juin, les six premiers mois de 1969 ont amené une expansion considérable de cette activité.

En un semestre, celles-ci égalent à peu près la totalité des opérations montées en 1968.

Action en faveur des Salons spécialisés en France.

Dans le cadre de l'action générale de soutien des Salons, il convient de noter l'aide à l'association pour l'édition et la diffusion d'un calendrier annuel multilingue (100.000 exemplaires) et surtout l'appui technique et financier apporté au Comité

pour la promotion à l'étranger des salons spécialisés (32 salons adhérents et 8 délégations permanentes à Cologne, Londres, New York, Stockholm, Milan, Madrid, Copenhague et Moscou).

Des efforts particuliers ont été entrepris en 1969 sur le plan publicitaire (essais de publicité collective dans la presse allemande) et surtout en vue d'une meilleure information diffusée à l'étranger (constitution de dossiers de presse).

Dans le cadre d'actions plus spécifiques, orientées en fonction des secteurs exposants dont l'activité à l'exportation est suivie par la D. P. O. ou motivées par l'importance des manifestations (Quinzaine technique de Paris, Salon des composants électroniques) plusieurs dizaines d'acheteurs, techniciens et journalistes choisis, représentant au total plus de 700 personnes, ont été invités à une trentaine de salons spécialisés.

Pour 1970, il est prévisible que l'assistance individuelle à des entreprises sélectionnées et recrutées branche par branche prendra une importance encore plus grande, la formule étant mieux connue et appréciée des exportateurs et le C. N. C. E. pouvant arbitrer désormais plus sévèrement des candidatures en nombre croissant. Ce mouvement permettra une application mieux orientée et plus judicieuse des différents moyens de soutien (missions à l'étranger, invitations de personnalités étrangères, etc.), le rendement de ces actions pouvant être mieux cerné dès lors que le dialogue se maintient avec les entreprises bénéficiaires sur un laps de temps suffisant.

*

* *

Propagande économique à l'étranger.

Bulletin d'information technique.

Destiné à faire connaître à l'étranger les réalisations, matériels et procédés français originaux susceptibles d'être exportés, le Bulletin d'information technique a été diffusé en 233.147 exemplaires répartis sur six numéros : 81.042 exemplaires en anglais, 62.342 exemplaires en français, 60.775 exemplaires en espagnol, 17.743 exemplaires en arabe et 11.545 exemplaires en allemand.

En outre, deux numéros en langue chinoise — avec un tirage global de 5.000 exemplaires — ont été diffusés en République populaire de Chine.

Fiches analytiques de la presse technique française.

Cinq numéros des fiches analytiques de la Presse technique française ont été publiés avec un tirage global de 21.035 exemplaires en français, 19.380 exemplaires en anglais, 9.400 exemplaires en espagnol.

743 articles mentionnés dans les fiches analytiques (8.250 pages photocopiées) ont été demandés *in extenso* par divers postes dont 361 par le poste de New York (4.252 pages photocopiées).

Articles destinés à la presse technique étrangère.

A l'intention de la presse étrangère, 250 articles ont été préparés, traduits en langues anglaise, allemande et espagnole et diffusés dans 85 postes d'expansion économique par le Service de propagande économique.

200 textes étaient consacrés à des procédés et matériels nouveaux de conception française sélectionnés après enquête auprès des entreprises, à des réalisations de pointe ou à la présentation des principaux secteurs de l'économie.

Une cinquantaine d'articles traitaient d'activités industrielles diverses, de la production des biens de consommation ou encore répondaient à des demandes particulières d'étude.

Ces textes ont été largement utilisés ainsi qu'en témoignent les justificatifs de reproduction et les demandes de mise en relation commerciale adressées au C. N. C. E.

Revue « French Engineering Industries ».

Cinq numéros de la revue « French Engineering Industries » — d'un tirage unitaire de 30.000 exemplaires — ont été publiés en édition bilingue (français-anglais). Quatre numéros étaient consacrés aux industries mécaniques et un aux composants électroniques.

« French Engineering Industries » paraît sous le patronage du Centre national du Commerce extérieur qui lui apporte une aide financière ainsi qu'une collaboration rédactionnelle étendue.

Films.

Le C. N. C. E. a participé à la production d'un film réalisé par le Syndicat général de la Construction électrique et pris en charge en outre l'établissement de la version allemande de ce document.

Avec d'autres organismes publics, le C. N. C. E. est, par ailleurs, associé à l'élaboration d'un film sur les activités économiques de la France.

Des films de caractère technique et commercial ont été mis à la disposition d'organismes de manifestations à l'étranger ainsi que de divers postes notamment en Bulgarie, au Maroc, au Venezuela, etc.

Un réseau de diffusion de films en Grande-Bretagne a été organisé par l'intermédiaire d'une agence à laquelle sont remises des copies en langue anglaise établies par le C. N. C. E.

Conférences techniques.

Un cycle de conférences techniques a été organisé à Bucarest à l'occasion de la Semaine technique française qui a eu lieu du 1^{er} au 8 octobre 1968.

Plus de 4.000 ingénieurs roumains, spécialistes des industries mécanique, électrique, électronique et sidérurgique, ont assisté à 50 conférences complétées de films, présentant des réalisations, équipements et procédés français récents.

Vente des publications.

Le montant des ventes de publications à la clientèle s'élève, pour la période du 1^{er} juillet 1968 au 30 juin 1969, à 370.477,55 F dont, pour les principales catégories :

- Etudes agricoles : 2.410 exemplaires pour 217.999,50 F ;
- Etudes industrielles : 421 exemplaires pour 18.873 F ;
- Rapports de stages : 1.606 exemplaires pour 46.786,50 F.

Dans ces chiffres il n'est pas tenu compte des ventes sous contrat ou avec participation.

*

* *

Action régionale.

L'activité des Services d'action régionale a été marquée pendant l'année de référence par une volonté d'évolution et de renouvellement des méthodes d'action.

1. L'effort d'information des entreprises exportatrices a été poursuivi en recherchant, dans toute la mesure du possible, une information plus spécialisée et plus personnalisée.

a) Le rythme annuel des comptes rendus d'activité établis par les Délégations ne permet pas de disposer pour un seul semestre de renseignements chiffrés comparables à ceux de la page 6 du précédent rapport ; toutefois, les indices recueillis permettent de faire fond sur un accroissement de cette activité générale de diffusion de l'information commerciale et administrative aux firmes exportatrices.

b) D'autre part, sept tournées de conseillers commerciaux en poste à l'étranger ont parcouru la province au cours de cette même période :

- Amérique du Nord : 27 janvier - 8 février 1969.
- Pays arabes : 17-29 mars 1969.
- Afrique centrale : 17-29 mars 1969.
- Méditerranée orientale et Proche-Orient : 14-26 avril 1969.
- Extrême-Orient : 5-17 mai 1969.
- Amérique centrale et Caraïbes : 19-31 mai 1969.
- Pays de l'Est : 23 juin - 5 juillet 1969.

Il est rappelé que ces tournées se sont déroulées chacune sur plusieurs régions ; les trois conseillers commerciaux qui participaient à chacune d'elles avaient été désignés en fonction de leur compétence géographique pour des marchés voisins et d'approche comparable. Le programme comportait essentiellement des réunions de travail consacrées dans toute la mesure du possible aux problèmes concernant un secteur homogène de produits ; ces réunions étaient suivies d'entretiens particuliers entre les conseillers commerciaux et les dirigeants d'entreprises exportatrices qui avaient manifesté l'intention de les consulter.

Au cours du premier semestre 1969, environ 300 firmes ont participé à ces réunions et les conseillers commerciaux ont accordé 591 entretiens particuliers au cours de ces tournées.

c) Enfin, le rythme des visites d'entreprises effectuées par les conseillers commerciaux en mission en province et par les délégués régionaux s'est maintenu, tout en s'accompagnant d'un effort d'approfondissement et de changements dans la répartition des tâches dont il sera question dans les paragraphes suivants.

2. C'est en effet sur un approfondissement qualitatif de l'effort de prospection de firmes non encore exportatrices ou qui souhaitent un concours technique pour réexaminer leur activité d'exportation, que l'accent a été mis.

Il est souhaitable, en effet, que la visite de prospection ne se limite pas à une consultation superficielle des dirigeants de l'entreprise, mais débouche sur un véritable diagnostic établi conjointement et permettant d'assurer une meilleure orientation des efforts en liaison avec le C. N. C. E. et les postes commerciaux à l'étranger.

C'est pourquoi une nouvelle « grille » d'entretien a été mise au point pour aboutir à une analyse plus serrée des problèmes des entreprises visitées. Elle est progressivement utilisée par les conseillers commerciaux en mission, les nouveaux agents régionaux chargés de la prospection ainsi que par l'équipe de prospection de la région parisienne qui a été constituée en fin d'année 1968. Ce bureau de la région parisienne a en effet pour mission d'apporter ce même service à des entreprises généralement moyennes et dont la densité est très élevée, dans la périphérie de Paris notamment : 80 entreprises des Yvelines et du Val-d'Oise ont déjà reçu la visite des agents de ce bureau.

3. La réorganisation des services selon les principes définis par le président Grandpierre le 21 janvier dernier et approuvés par le Comité directeur de l'Assemblée permanente des Chambres de commerce et d'industrie est en cours d'exécution. Rappelons qu'elle se fonde sur une politique d'association avec les compagnies consulaires, à la fois au niveau régional où un agent du centre doit être placé auprès de la Chambre régionale, et au niveau des Chambres de premier rang appelées à devenir progressivement des « Correspondants » chargés de diffuser les informations commerciales et administratives.

C'est ainsi qu'à la date du 30 juin cinq chambres de commerce ont conclu une convention de correspondants du C. N. C. E. : Bourg-en-Bresse, Sedan, Metz, Villefranche-sur-Saône, le Puy-Issingaux, portant à 45 le nombre de relais contractuels du Centre en province ; une dizaine de conventions supplémentaires sont en attente de signature.

D'autre part, le 23 mai un protocole d'association a été conclu avec la Chambre régionale Rhône-Loire et un agent régional a été installé auprès de cette compagnie ; un deuxième agent fonctionne déjà auprès de la Chambre régionale lorraine et la convention est en cours d'établissement.

Parallèlement à cette mise en place d'un dispositif renforcé, s'est poursuivie et intensifiée l'action de formation et de perfectionnement des agents et des cadres des Chambres de commerce appelés à collaborer aux activités du Centre en province : un séminaire de formation de quinze jours pour les nouveaux correspondants a été organisé en mars ; trois séminaires spécialisés de 48 heures ont, en outre, été consacrés en janvier aux problèmes de gestion, en avril aux questions de transport et en juin au financement des exportations.

Les objectifs envisagés pour 1970 sont dans la ligne de la double politique d'association avec les compagnies consulaires et de réorganisation des services provinciaux :

- désignation de nouveaux « correspondants officiels du Centre » soit environ 15 de plus en 1970 ;
- formation intensive et perfectionnement des agents de Chambres de commerce destinés à l'information des entreprises ;
- installation d'un septième conseiller commercial (pour les régions du Centre) et de cinq agents régionaux du C. N. C. E. selon la nouvelle formule ;
- participation du C. N. C. E. aux initiatives prises en matière de formation et d'assistance technique à la gestion industrielle et commerciale.

*

* *

Presse et relations publiques.

- Organisation de dix conférences de presse sur des problèmes précis d'actualité économique ou d'activité de services du C. N. C. E.
- Diffusion de communiqués (une trentaine) au sujet de manifestations françaises à l'étranger ou de la venue en France de personnalités étrangères.
- Rédaction (et diffusion) d'articles (12) sur les rapports commerciaux de la France avec d'autres pays.
- Organisation de quinze réunions d'information à l'occasion de la parution d'études publiées par le C. N. C. E.
- Tables rondes lors de la venue en France de conseillers commerciaux en poste à l'étranger.

Parution de 3.500 extraits de presse citant le C. N. C. E.

En 1970, l'accent sera mis sur l'action auprès de la presse de province et l'information économique télévisée, tant sur le plan national que régional.

Réceptions de 15 ambassadeurs à l'occasion de leur nomination, afin de leur faire rencontrer les industriels intéressés par leur nouveau pays de résidence.

Edition et diffusion à 20.000 exemplaires d'une brochure de vulgarisation « Pourquoi et comment exporter » destinée aux chefs d'entreprises.

Edition d'un « Guide de l'acheteur étranger en France », bilingue, destiné à faire connaître le C. N. C. E. aux hommes d'affaires étrangers. Diffusion en France et à l'étranger (150.000 exemplaires).

Edition d'un « Annuaire de l'ingénierie française », trilingue. Diffusion en France et à l'étranger (5.500 exemplaires).

Réponses à toutes demandes particulières d'information ou de documentation sur le C. N. C. E.

En projet : un dépliant à très large diffusion pour faire mieux connaître aux industriels français les services que peut leur rendre le C. N. C. E.

Groupe de contact « Commerce extérieur. — Marine marchande ».

Créé au mois de mai 1966 et réunissant les opérateurs français du commerce maritime et les administrations concernées, ce groupe, présidé par M. Léonard, sous-directeur de la flotte de commerce, a poursuivi son action en 1968-1969 dans deux directions principales :

1° Examen du commerce extérieur maritime sous pavillon français : ont ainsi fait l'objet de rapports et de recommandations précises : l'exportation maritime des produits laitiers français, les échanges maritimes entre la France et la Grande-Bretagne, les importations maritimes de fruits et légumes d'Afrique du Nord.

Plusieurs rapports ont été entrepris, consacrés aux modes de cotation du fret à Dunkerque et à Anvers, aux échanges maritimes de céréales, aux échanges maritimes avec l'Asie et l'Australie et, enfin, aux exportations d'ensembles industriels français.

2° Action concertée en faveur de l'expansion des ventes de services français : (fret, assurances) notamment par l'organisation de campagnes régionales en faveur des ventes CAF et des achats FOB, et la participation aux travaux de la commission « Assurances — Commerce extérieur ».

Au cours de l'année 1970, l'accent sera mis essentiellement sur l'exploitation concrète des suggestions émises dans les rapports mentionnés ci-dessus.